

Bonne année 2024 !

ENFANCE

Réorganisation
du Pôle Jeunesse

// 32

CADRE DE VIE

Démarrage des travaux
de la médiathèque/ludothèque

// 36-37

VIE QUOTIDIENNE

Recensement de la population
à Lorette

// 40-41

LA FÊTE DES LUMIÈRES

Vendredi 8 décembre, de drôles de funambules se sont invités sur la place du III^e Millénaire. Un moment féérique et magique pour tous les Lorettois qui sont venus profiter de la fête. Un délicieux moment en famille ou entre amis !

// 22-23



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

**Bulletin d'informations
trimestriel**

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

**Chargée de la communication
pour le Kiosque :**

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



**En ce début d'année 2024,
il est l'heure de vous
adresser des vœux chargés
de santé,
d'espoir et de courage
pour surmonter
l'ensauvagement
de la France !**

Lorettoises et Lorettois,

Les membres du Conseil Municipal, l'ensemble de la grande famille de nos personnels municipaux et moi-même vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année. Ce ne sont pas seulement des vœux pour répondre à une règle de politesse, ce sont des vœux qui vous sont adressés très chaleureusement.

**Nous vous souhaitons beaucoup de santé, de bonheur,
de travail tout au long de cette nouvelle année 2024.**

Les membres du conseil municipal (tout du moins celles et ceux de la majorité) sont fiers d'être élus et de travailler pour le bien-être et le bien vivre des Lorettoises et des Lorettois. Ils sont fiers de vous démontrer qu'ils respectent et qu'ils exécutent le programme électoral pour lequel une majorité d'entre vous les ont élus.

Notre action, bien évidemment, s'adresse aussi aux Lorettoises et Lorettois qui ont choisi à 21,4% des suffrages exprimés de voter, en mai dernier, pour une liste conduite par un homme qui, vexé le soir de l'élection après avoir été lamentablement battu, a déclaré dans la presse qu'il était satisfait d'avoir provoqué des élections anticipées !

Voici une bien triste conception de la démocratie pour une personne qui se place en permanence comme le « Maire bis » !

Son dernier esclandre, à l'occasion de l'assemblée plénière du CIVIL en présence des élèves de CM1 et CM2 de nos deux écoles, a été totalement lamentable (voir page n°33). Encore un bel exemple qui démontre le côté destructeur de ce personnage.

Malgré tout, nous continuons de travailler à votre service pour le bon développement de notre commune.

**Lorette est une ville de caractère qui affirme bien son slogan de
«VILLE D'AVENIR ET DE TRADITIONS».**

Je ne vous le dirai jamais assez mais, depuis 35 ans, grâce à votre confiance renouvelée à chaque nouveau mandat électoral par une majorité d'entre vous, grâce aussi à la confiance que m'accordent les équipes de femmes et d'hommes élus à mes côtés à chaque échéance électorale, notre travail colossal a métamorphosé notre ville.

Oui, nous sommes enviés. Oui, Lorette rayonne.

**Soyez en fiers Lorettoises et Lorettois de toutes tendances
confondues.**

Vous pouvez en être d'autant plus fiers que notre fort développement a été réussi, tout en respectant un engagement important de nos promesses électorales : « ne pas augmenter le taux des impôts des Lorettois plus vite que l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages et des entreprises ».

Non seulement depuis 1989, nous avons respecté notre engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux mais au fil du temps, nous les avons baissés de 13 %.

Certes, nous ne vous avons jamais caché que cette promesse ne serait possible à tenir que si l'État, La Région et le Département nous maintiennent leurs importantes aides financières. Or, sur ce registre, je ne dénoncerai jamais assez HAUT ET FORT, que de 2009 à 2023, l'État a diminué notre dotation globale de fonctionnement de 4,5 millions d'euros au total. Cette baisse colossale de la dotation se retrouve dans toutes les communes dans des proportions équivalentes à leur taille.

Il s'agit d'un véritable VOL des contribuables français afin de payer les grossières erreurs de gestion de la France et notamment le coût démentiel que nous fait supporter l'immigration clandestine avec l'A.M.E. (Aide Médicale de l'État). Près de 54 milliards d'euros de dépenses publiques. Cette estimation pour l'année 2023 s'appuie sur une enquête sérieuse de l'association « CONTRIBUTABLES ASSOCIÉS ».

Quand une majorité de Françaises et de Français arrêtera-t-elle de réélire ceux qui nous détruisent à l'image des États-Majors de la politique partisane qui ont gouvernés La France depuis plus de 50 ans ?

En votre âme et conscience, je vous invite à ne pas voter à nouveau pour eux, quelques soient leurs promesses.

A cet égard, je vous rappelle que depuis le deuxième choc pétrolier, je vote « BLANC » dans les élections nationales. Ainsi depuis 1980, j'ai retiré ma confiance à tous ces vendeurs de mensonges.

Ce libre arbitre que j'assume m'autorise à dénoncer les graves dérives dans la gestion de l'État et notamment depuis plus de 50 ans, la lâcheté des équipes gouvernementales qui se sont succédé et qui nous a conduit à la catastrophique situation actuelle.

Force est de constater que la France prend le chemin de devenir un coupe-gorge qui se généralise jusque dans nos campagnes jadis encore paisibles.

Le village de CRÉPOL, dans le département de la Drôme, à 1h15 de route de Lorette, a été lâchement ensanglanté par une bande de jeunes issus de l'immigration du quartier de

La Monnaie de la Ville de Romans-sur-Isère. Ces derniers, à l'occasion du bal annuel de CRÉPOL, sont venus armés de couteaux pour se venger des « BLANCS ». Après leur ignoble exploit, ils ont fui en laissant au sol Thomas, 16 ans, mort, et plusieurs blessés graves. Par contre, cette bande d'assassins n'est toujours pas jugée alors que la vingtaine d'identitaires qui n'ont pas respecté l'interdiction de manifester pour témoigner leur soutien à Thomas, assassiné, a été présentée en comparution directe au tribunal !

Ce qui aggrave lourdement la situation, ce sont les menaces de mort qu'a reçues ma collègue Madame le Maire de Romans-sur-Isère pour avoir dit clairement la vérité sur les problèmes que lui posent ce quartier de La Monnaie. Madame le Maire dénonce : « un noyau dur particulièrement violent d'une centaine de jeunes », alors que le reste de la population de ce quartier difficile aspire à la tranquillité. Faut-il rappeler que l'inutile loi sur la politique de la Ville a investi 140 millions d'euros dans la cité de La Monnaie pour en arriver à ce triste résultat ?

J'ai été victime de plus de 75 menaces de mort lors de l'affaire des chèvres. Je mesure donc l'ampleur de la souffrance et du traumatisme qu'a pu éprouver Madame le Maire de Romans-sur-Isère et je lui ai adressé mon total soutien.

Vous le voyez, même Monsieur le Ministre de l'Intérieur a enfin reconnu l'ensauvagement de la France.

Une des premières conséquences de cette situation est bien sûr cette immigration clandestine incontrôlée et voulue par nos gouvernants et par l'Europe. En second chef, ce désastre lié à l'immigration clandestine incontrôlée est accentué par la déplorable éducation donnée par certaines familles de culture musulmane à leur progéniture en leur inculquant que les lois de la charia sont plus importantes que le respect des lois françaises. Ainsi, s'est constitué un État dans l'État. La justesse des propos du défunt Gérard COLLOMB, ancien Ministre et ancien Maire de Lyon qu'il a tenu en quittant le Ministère de l'Intérieur sont sans égal. Les faits sont là pour en attester. Dans la revue « SECOURS DE FRANCE » de Noël 2023, Pierre BROCHAND, ambassadeur de France et ancien Directeur Général de la DGSE, livre sur deux pages des mesures sans concession à appliquer dans l'urgence pour redresser la France.

En ce début d'année 2024, je forme le vœu que le Président de la République et les membres du gouvernement descendent enfin sur terre pour voir la réalité du quotidien, mettent en place des mesures drastiques pour arrêter l'immigration clandestine et rétablir enfin L'ORDRE RÉPUBLICAIN.

Le Maire Gérard Tandy



ÉDITORIAL // **2-3**
 SOMMAIRE // **4**

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 30 octobre 2023 // **5-9**
 CM du 11 décembre 2023 // **10-17**

ZOOM

Commémorations
 du 11 novembre 1918..... // **18-21**
 La fête des Lumières..... // **22-23**

SOLIDARITÉ

CCAS : La bourse de balayage /
 ADMR..... // **24**
 Don du sang // **25-26**
 Dynamic Club // **26**
 Aide alimentaire /
 Secours populaire..... // **27**

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE)..... // **28-29**
 Le Pôle Jeunesse // **30-32**
 Le CIVIL // **33**
 École Jean de La Fontaine..... // **34**
 La crèche Coline et Colas /
 Le Centre Social // **35**

CADRE DE VIE

Extension de la médiathèque
 et création du restaurant scolaire..... // **36-37**

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers..... // **38-39**
 Le recensement à Lorette..... // **40-41**
 La lutte contre les moustiques Tigre..... // **42**
 J'aime la Loire propre // **43**
 Flashes..... // **44**

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil // **45**
 La Saison culturelle // **46**
 Les animations..... // **47**

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Karaté Club de Lorette /
 Judo Club Loretane // **48**
 Tennis club de Lorette /
 Université Pour Tous // **49**

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // **50**

INFORMATIONS PRATIQUES..... // **51**
 AGENDA..... // **52**

CONSEIL MUNICIPAL / LUNDI 30 OCTOBRE 2023

La Présidence de séance a été assurée par le Maire, M. TARDY Gérard. Le quorum a été atteint pour le vote de chaque délibération. Le quorum était fixé à 14 conseillers présents (plus d'un 1/2 des membres en exercice).

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire des deux professeurs de l'Éducation Nationale lâchement et sauvagement assassinés par des radicalisés de la cause islamique, M. Dominique BERNARD et M. Samuel PATY.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal que M. MATHIVET Thierry a souhaité démissionner de son poste de conseiller municipal en raison d'une évolution de carrière importante au sein de sa société qui ne lui permet plus d'être présent au Conseil Municipal. Sa démission sera acceptée par le Maire et un courrier sera adressé à son suivant dans la liste Alliance Pour Lorette pour savoir s'il accepte de le remplacer.

COMpte RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ EXERCICE 2022 ZAC CÔTE GRANGER



Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette a confié par délibération en date du 30 octobre 2017, à la Société d'équipement de la Loire (SEDL) aujourd'hui dénommée NOVIM, l'aménagement de la ZAC COTE GRANGER, dans le cadre d'un traité de concession.

Monsieur le Maire vous informe que conformément aux dispositions des articles L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, les concessionnaires d'aménagement ont l'obligation d'adresser chaque année, à la Collectivité, un compte rendu annuel des évolutions du projet, des engagements

réalisés en dépenses et en recettes et des estimations de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir prendre connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), au titre de l'année 2022 qui a été établi par l'aménageur. Ce document a été réceptionné par la Commune par courrier en date du 2 octobre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, ce document doit être mis à l'ordre du jour du plus prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à vous interpeller sur le fait que le prévisionnel 2023 a été

établi au 31 décembre 2022. L'avance de trésorerie pour l'année 2023 n'a pas été sollicitée d'un commun accord.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette procédure contractuelle, a été organisée une enquête publique conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire n°2023-183 en date du 20 juillet 2023 durant la période du 11 septembre 2023 au 12 octobre 2023. Les conclusions rendues par le commissaire enquêteur rendent un avis favorable à ce projet.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver le CRACL 2022 au 31 décembre 2022 élaboré par NOVIM pour l'opération ZAC Côte Granger.

Monsieur le Maire présente les représentants de NOVIM : MME ZORNINGER et M. THOMAS qui vont présenter le compte-rendu de 2022.

M. THOMAS présente l'organigramme avec les différents intervenants du projet. Il rappelle que l'arrêté préfectoral pour l'environnement a été signé le 25 mars 2021 et représente une étape importante pour le projet de la ZAC. Il y a eu ensuite l'arrêté d'ouverture signé par le préfet en date du 20 juillet 2023. L'enquête publique s'est achevée le 13 octobre 2023. NOVIM a ensuite rencontré le commissaire enquêteur qui leur a remis son premier mémoire de synthèse qui rassemble à la fois ses propres remarques et l'ensemble des remarques qui ont pu être émises lors de l'enquête publique. Conjointement avec Epورا, NOVIM a ensuite remis un rapport de réponse. Par la suite, le commissaire enquêteur remettra son rapport définitif en préfecture. NOVIM lancera fin 2023 les demandes de raccordement. **M. THOMAS** présente ensuite la cartographie des terrains acquis par la Ville de Lorette. Il rappelle qu'il y a deux offres d'acquisition à l'amiable et que la procédure n'empêche absolument pas celles-ci. La prochaine étape est l'arrêté de DUP courant mars 2024 pour ensuite obtenir l'ordonnance d'expropriation au printemps 2024. S'ensuivent toutes les phases judiciaires avec la fixation des indemnités, ce qui devrait conduire à une prise de possession de l'intégralité du

foncier à l'automne 2024 et en parallèle la Commune devra entreprendre les démarches pour le fonçage sous les voies SNCF pour les réseaux d'eaux pluviales.

MME ZORNINGER présente ensuite le bilan financier qui fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes qui sont envisagées sur le projet dans les 10 années.

M. VINCENT Pierre demande si le calendrier sera respecté sur 2023, notamment les évaluations par les Domaines et les offres qui sont prévues avant décembre 2023.

M. THOMAS confirme que les négociations vont perdurer en 2024 avec l'avis des Domaines qui seront refaits pour la procédure d'expropriation. La DUP permet d'avoir des indemnités liées à la DUP et c'est la raison pour laquelle il y a toujours une phase de négociation malgré l'arrêté DUP qui permet d'avoir le montant de l'acquisition plus l'indemnité de DUP.

M. THOMAS précise que le fait d'avoir des terrains acquis permet de lancer le projet. Le projet va être lancé en phase n°1.

Monsieur le Maire explique ensuite que le dossier de réalisation doit être finalisé avant d'être soumis en délibération une fois l'arrêté de DUP obtenu, afin

d'entériner le projet et notamment avec toutes les autorisations. Les travaux pourront ensuite démarrer avec une première phase de travaux d'aménagement qui démarreraient fin 2024. Il rappelle que cette ZAC est conduite par une convention tripartite et que Epورا dans cette convention tripartite se charge des acquisitions foncières. Epورا aurait dû être là ce soir mais ne pouvait pas être présent pour venir compléter un peu les informations de NOVIM. Il précise qu'il n'y a pas d'obligation pour Epورا de présenter un compte-rendu annuel. Dans cette convention tripartite, c'est Epورا qui s'est chargé d'aider au différentiel qui pourrait exister entre le prix d'acquisition des terrains et la revente que pourra faire Epورا sachant que c'est d'abord Epورا qui est devenu propriétaire petit à petit de tous les terrains, qui les revend à NOVIM et NOVIM va les revendre à des opérateurs fonciers pour réaliser leur construction dessus une fois qu'ils seront viabilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 abstentions : M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), M. DECOT Dominique.

Monsieur le Maire invite alors le Directeur Général des Services à reprendre sa place et dit son plaisir de le voir de retour. Il rappelle que la préparation d'un Conseil Municipal est un travail colossal et sans le DGS, les services de la Commune et la première adjointe n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider à la rédaction des délibérations. Il précise également que la Commune a quand même fait appel à un cabinet conseil pour finaliser les délibérations très administratives et ne pas prendre de risque avec le contrôle de légalité. Ceci est visible dans les délégations de pouvoir.



À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

■ PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 25 RUE JEAN JAURES, CADASTRÉ H 839

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12, R.1311-3 et R.1311-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les L.1112-3, L.1112-6 3°), R.1211-9,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants,

Ainsi que le précise le 15° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire, par délégation du conseil municipal, peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

VU le Plan de prévention des risques miniers (PPRM) de la Loire : ZONE REG PPRM du PPRM de la vallée du Gier et fixant les aléas - arrêté au 29/03/2019.

Dans le cadre de sa politique d'embellissement de la commune, une délibération motivée, numéro 2019-12-14, a été votée en date du 17 décembre 2019. Cette dernière, formule un accord de principe pour un projet d'intérêt général, dont l'assise foncière maximum correspond à une parcelle située 25 rue Jean Jaurès (cadastré H, numéro 839 pour une superficie de 928m²). Vu la note d'information URGENTE adressée le 3 juillet 2023 pour informer particulièrement les nouveaux membres du conseil municipal sur la portée de la délibération n°2019-12-141 du 15/12/2019 et les avertir qu'au nom de la Ville, Monsieur le Maire fera jouer le droit de préemption.

Le 22 juin 2023, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été transmise à la commune par Maître Henri Laurent ZIEGLER dans le cadre de la vente de ladite parcelle susnommée, propriété de la Holding DEBARD, représentée par Philippe DEBARD.

Par courrier recommandé, daté du 6 juillet 2023 et réceptionné le 11 juillet 2023, la Commune a exprimé au notaire son intérêt pour ce bien.

Dans la continuité, une visite a été organisée, le 24 juillet 2023, en présence du propriétaire, du maire de la Commune de Lorette, Monsieur Gérard TARDY et de la représentante de FRANCE DOMAINE.

Cette dernière a estimé la valeur du bien à hauteur de 190 000 €. Sur cette base, la Commune a formulé une offre d'acquisition.

Conformément aux dispositions de l'article R.213.10 du code de l'urbanisme, le propriétaire dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de l'offre d'acquisition par la commune, pour faire connaître sa décision.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur l'intérêt annexe d'acquiescer cette parcelle par le fait qu'elle est frappée par un aléa minier de type R3, inconstructible sur un large rayon de 50 mètres frappant ainsi plusieurs immeubles en centre-ville. Devenant propriétaire de la parcelle, la Ville rechercherait la localisation de ce puits de mine dans le but d'en faire diminuer son rayon d'inconstructibilité.

Le 19 septembre 2023, la Holding DEBARD a exprimé avoir reçu une offre, d'un potentiel acheteur, d'un montant de 220 000 €. Dans le même temps, il engageait malgré tout une négociation avec la Commune de Lorette et consentait à lui céder sa propriété pour la somme de 208 000 €.

Étant donné la situation de cette parcelle, de son potentiel et en tenant compte des projets d'aménagement, de

développement et d'embellissement de la commune, Monsieur le Maire, considérant que cet accord était en parfaite adéquation avec la volonté du propriétaire et de la commune s'est engagé à présenter cette offre d'achat par la Commune au Conseil municipal du 30 octobre 2023, une acquisition d'un montant de 208 000 €.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'autoriser Monsieur le Maire** à acquiescer au nom et pour le compte de la commune, le bien cadastré H numéro 839 pour une superficie de 928 m² dans le but de pouvoir déconstruire les vieux bâtiments pour la plupart à l'état de ruine, de rechercher la localisation de l'ancien puits de mine et de réaliser le projet approuvé par la délibération n°2019-12-14 du 17 décembre 2019.
- 2. d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- 3. de confier la transaction** à l'étude de Maître THIBOUD notaire à Rive-de-Gier en double minute avec Maître ZIEGLER notaire à Saint-Chamond.
- 4. de prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition** et notamment les frais de notaire.
- 5. d'imputer la dépense** au budget général de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération importante pour le Conseil Municipal puisqu'il s'agit de la réhabilitation d'un quartier de la ville à proximité d'une des meilleures bijouteries de la région qui voit défiler beaucoup de clients. Il est prévu d'abord la démolition/déconstruction puis la recherche d'un puits de mine pour diminuer l'inconstructibilité et augmenter la valeur immobilière des propriétés adjacentes.

M. LEQUEUX Julien demande la confirmation que le propriétaire est bien d'accord avec le prix de 208 000 € alors qu'il souhaitait le vendre 220 000 € et si une estimation du prix de la déconstruction avait été réalisée

puisque cela coûte relativement cher.

Monsieur le Maire explique que le propriétaire avait trouvé un acquiescé à 220 000 € mais en raison du périmètre de préemption, il a fallu faire passer les Domaines qui ont estimé le bien à 190 000 €. Le propriétaire a fait une proposition à la ville à 208 000 € et le Maire a une lettre signée de sa main. En ce qui concerne le prix de la déconstruction, il n'y a pas encore de devis mais à titre d'exemple, la déconstruction de l'ancienne boulangerie a été estimée à 60 000 €. L'aménagement sera ensuite réalisé en plusieurs temps et peut être même sur un mandat prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LES COULEURS DU MONDE : AVENANT N°2

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2021, une convention de financement et d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde a été établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au cours de sa séance du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal de Lorette, lui a accordé une subvention complémentaire de 11 320 € au lieu des 8 000 € prévus initialement. L'association justifiant son besoin afin de faire face à l'augmentation de ses frais de fonctionnement en lien avec l'augmentation de la surface de ses locaux.

Le Centre Social conduit des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées, autour des loisirs, du lien social et de l'aide aux démarches administratives mais également en termes de vivre-ensemble et de citoyenneté.

C'est à l'occasion de la dernière assemblée générale que Monsieur le Maire a eu connaissance du désengagement financier de l'ETAT et plus particulièrement de son Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES ex Jeunesse et Sports). Ce désengagement met en péril le maintien du service d'aide aux démarches administratives auquel la municipalité est particulièrement attachée.

Sur Lorette en termes de besoins, les bénéficiaires du service recherchent :

- un accompagnement pour l'emploi ou la formation,
- des aides relatives aux démarches de logement,
- des réponses autour de l'école (inscription et demande de bourses),
- des réponses concernant l'accès aux soins,
- la question du droit des étrangers en lien avec les services de la préfecture,
- la déclaration numérique d'impôts est un élément de requêtes tout comme l'actualité en lien avec les retraites.

Pour cette raison afin que soit maintenue l'action « Aide aux démarches

administratives » dispensée par le Centre social « les Couleurs du Monde », Monsieur le Maire propose d'augmenter de 5 000 €, la contribution financière de la Ville. La portant ainsi à 16 320 €/an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde aux clauses et conditions stipulées à compter du 1^{er} janvier 2024.

2. de lui attribuer une subvention additionnelle annuelle maximum d'une valeur de 5 000 € sur le maintien du service d'aide aux démarches administratives.

3. de l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.

4. d'imputer la dépense au budget général de la commune.



M. LEQUEUX Julien demande si l'avenant a une durée de 1 an.

MME ORIOL Evelyne explique qu'il n'y a pas de durée mais que le renouvellement de la convention a lieu au bout de trois ans.

M. LEQUEUX Julien se félicite de cette convention mais pense qu'il aurait été possible d'aller plus loin en proposant des formations au numérique avec l'aide de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que dans la convention initiale, il y a déjà un objectif de formation au numérique, sinon la Commune ne paierait pas la partie de l'objectif. C'est à cela que sert une convention d'objectifs. Il précise qu'en l'absence du DGS, il n'a pas pu obtenir la convention que ce soit format papier ou électronique et que la directrice du centre social n'a

pas pu lui transmettre non plus. Mais elle sera transmise pour le prochain conseil municipal. Il s'agit avant tout d'une décision pour rassurer le conseil d'administration du centre social sur le fait que la commune les suivra pour les aider sur les démarches administratives.

M. LEQUEUX Julien s'inquiète du fait qu'en l'absence du DGS personne n'ait pu trouver ce document alors qu'il s'agit d'une convention avec la principale association de la commune. Il demande au Maire ce qu'il compte faire pour y remédier.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas le sujet de la délibération. Il demande un peu de décence à M. LEQUEUX Julien et met la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

LA RÉSIDENCE «PARTAGE» DEVIENT LA RÉSIDENCE «LES RIVES D'OR»



Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard TARDY, a agi en vertu de deux délibérations du Conseil Municipal de Lorette en date des 29 mars 2004 et du 3 décembre 2007 notifié à la Préfecture de la Loire, le 30 mars 2004 pour la première et le 5 décembre 2007 pour la seconde.

Ces deux délibérations autorisaient Monsieur le Maire de Lorette à mettre en bail emphytéotique à construction pour 99 années, une surface totale de 1 750 m² de terrains pour construire un EHPAD de 75 lits médicalisés et d'en confier, la rédaction de ce bail à Maître Michel MOULARD, notaire à Genilac.

Ce bail emphytéotique était au profit de la SCI LA LORETTOISE qui intervenait à la signature de ce bail. Cet EHPAD avait obtenu son autorisation du Comité Régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSM) après avoir été retenu sur un appel à projet lancé à l'époque par le Conseil Général de la Loire.

Intervenait à la signature du bail emphytéotique pour la partie gestion la SARL-MM2C, LA LORETTOISE RESIDENCE PARTAGE.

Intervenait à la signature du bail emphytéotique, la Ville de Lorette qui apportait pour l'euro symbolique, les terrains d'assiette pour la construction de l'EHPAD dans le but de permettre une diminution des coûts pour les usagers. La Ville de Lorette étant partenaire financier de l'opération obtenait un poste de membre du Conseil d'Administration de la SCI LA LORETTOISE et de la SARL MM2C LA LORETTOISE – RESIDENCE

PARTAGE avec voix consultative dans les deux conseils d'administration.

Monsieur le Maire porte à votre connaissance que la crise financière de 2008 a mis en grande difficulté la SCI LA LORETTOISE, porteuse du projet de la construction. En conséquence, elle a été vendue à la SCI DU 40 RUE LEBRUN, dont son siège est 78 rue Jouffroy d'Abbans à Paris.

La SARL MM2C LA LORETTOISE – RESIDENCE PARTAGE a été reprise dans un premier temps par les frères LAMBERT, propriétaires de plusieurs EHPAD dans le sud de la France puis à nouveau repris par le groupe LES

OPALINES, et enfin par le groupe COLISEE dont le siège est 7 et 9 allée Hausmann 33070 BORDEAUX – Cedex. Aujourd'hui, ce groupe est demandeur de procéder à un changement de nom de cet EHPAD actuellement sous le nom de PARTAGE, leur demande est de le dénommer « Résidence LES RIVES D'OR ».

Par un courrier du 11 septembre 2023, la SCI DU 40 RUE LEBRUN a été sollicitée d'accepter ce changement de nom.

Par un courrier du 4 octobre dernier, la SCI DU 40 RUE LEBRUN donne son accord pour modifier le bail emphytéotique sous réserve que les frais de notaire soient à la charge du demandeur le groupe COLISEE.

Du côté de la Ville, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

1. d'accepter de changer le nom de « Résidence Partage » par celui de « Résidence Les Rives d'Or », par un avenant n°1 notarié, sous réserve que les frais de notaire soient acceptés par le groupe COLISEE sis 7 et 9 allée Hausmann 33070 BORDEAUX.

2. d'accepter de confier cette modification du bail emphytéotique par un avenant n°1 à Maître Hervé Thiboud, notaire à Rive-de-Gier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un long feuilleton.

M. DECOT Dominique commente sur l'appellation « conseil général / départemental ». Si la seconde signature du bail a eu lieu en décembre 2007, la collectivité s'appelait encore Conseil Général. Le changement d'appellation survient lors de l'élection de 2015 en conseil départemental. Il rappelle pour information qu'en 2015, les conseils départementaux sont composés à 50 % de femmes pour la première fois et le renouvellement jusqu'à lors triennal devient intégral et le scrutin binominal est introduit.

Monsieur le Maire le félicite pour sa recherche d'information et confirme que « départemental » sera remplacé

par « général » dans la délibération.

M. LEQUEUX Julien s'étonne puisqu'il semble que le nouveau nom soit déjà utilisé dans les communications du groupe et souhaiterait savoir pourquoi ils veulent absolument changer de nom.

Monsieur le Maire confirme que le groupe ne s'est en effet pas gêné pour utiliser le nouveau alors que sur tous les documents administratifs, seul le nom de Résidence Partage existe, ce qui fait que le Maire ne pourrait accorder aucune autorisation (pour une location de salle par exemple) sous ce nom car il n'a aucune existence administrative et ne figure pas sur le bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ INSTALLATION

D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire vous informe que suite à la démission de son mandat de conseiller municipal de Monsieur Thierry MATHIVET en vertu d'un courrier du 27 octobre 2023, il convient, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation d'un candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu de cette même liste.

En l'occurrence a été appelé à siéger Monsieur Jean-Christophe BONNAND qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 6 novembre 2023.

Par conséquent, Monsieur le Maire vous invite à prendre acte de ce changement.

Le Conseil Municipal en prend acte.

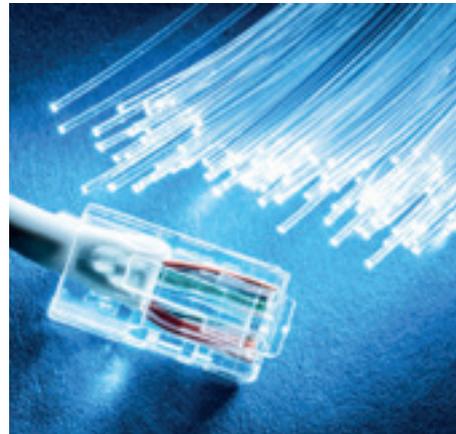
■ DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire vous informe que le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne-Métropole dans sa séance du 28 septembre 2023 a adopté un vœu sur le déploiement de la fibre optique, par délibération n°2023-00521. Saint-Etienne-Métropole invite si elles le souhaitent, les Communes de la Métropole à adopter un vœu similaire.

Monsieur le Maire vous propose :

1. que le Conseil Municipal de la Commune de Lorette adopte le vœu pour exprimer sa profonde préoccupation face aux retards accumulés et aux engagements non tenus dans le déploiement de la fibre optique par Orange dans notre métropole, ce qui nuit à la connectivité de nos citoyens et à notre compétitivité économique, pour appeler l'État à clarifier sa position et à prendre les mesures nécessaires pour garantir la réalisation efficace du plan France très haut débit et demander aux autorités compétentes de suivre de près la situation et d'assurer que les retards dans le déploiement de la fibre optique seront corrigés de manière urgente ;
2. de l'adresser à ORANGE, à Saint-Etienne Métropole, et à Monsieur le Préfet de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ AVIS SUR LA SUSPENSION DE L'APPLICATION DU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Monsieur le Maire tient à rappeler que la loi Climat et résilience de 2021 a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050. Cette mesure vise à limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, en espaces urbanisés, en fixant un calendrier progressif de réduction de l'artificialisation. Comme la loi le prescrit, le Gouvernement a défini les conditions de mise en œuvre de cet objectif sur le territoire par deux décrets du 29 avril 2022.

Monsieur le Maire vous informe que, comme tous les maires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il a reçu un courrier en date du 19 octobre 2023, de son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ lui faisant part de son opposition à l'application de cette démarche. Cette lettre est jointe à la présente note.

Monsieur le Maire partage l'analyse développée par Monsieur WAUQUIEZ à savoir qu'il est favorable à agir pour l'environnement et à préserver le cadre de vie qui nous entoure. L'ensemble des élus communaux du groupe majoritaire

ont toujours défendu cela, sans pour autant détenir une étiquette politique écologiste, et l'a démontré de manière permanente, avec par exemple encore récemment la réhabilitation du Parc Louis Aragon, et les requalifications industrielles ou urbaines (notamment ZAC Centre-Ville et Côte Granger, Clos d'Ambly) qui ont permis de construire à l'intérieur de la zone urbanisée ou de reconstruire sur la Ville, en préservant ainsi les espaces naturels périphériques de la commune.

Cependant, comme Monsieur le Président de Région, il estime que cette loi va nécessairement empêcher le développement de nos territoires en contraignant trop durement la réalisation des projets d'équipements publics et de nouveaux logements, alors que la population continue à croître en France (notamment au vu du solde migratoire de plus de 200 000 personnes par an), et que les exigences des usagers pour des équipements publics n'ont jamais été aussi fortes.

Monsieur le Maire propose que la

Commune de Lorette se positionne formellement contre le déploiement de ce dispositif tel qu'il a été envisagé aujourd'hui.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de formuler un avis favorable au soutien à la démarche de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consistant en la suspension de l'application du « zéro artificialisation nette » ;
2. de transmettre cette délibération :
 - Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne -Rhône-Alpes.
 - Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France ;
 - Monsieur le Préfet de la Loire ;
 - aux députés et sénateurs de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 3 votes « CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine. 1 « ABSTENTION » : Mme BOUDIAF Saïda.

■ VŒU À L'ATTENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

POUR QU'IL INTERVIENNE AU NIVEAU DE LA NOUVELLE BAISSÉ DES SUBVENTIONS AUX CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CAF) PAR FRANCE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire vous informe qu'il a été interpellé par courrier en date du 14 novembre 2023 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Auvergne Rhône-Alpes suite à une mesure proposée par l'opérateur « France Compétences » (autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de

l'apprentissage) et confirmée par un décret ministériel signé le 7 septembre 2023.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'adopter le vœu suivant afin de demander à Monsieur le Ministre du Travail, du Plein Emploi et du Travail, de rétablir le financement initial accordé

aux centres de formation d'apprentis ;

2. de le transmettre à Monsieur le Préfet de la Loire, et à Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

« Monsieur le Ministre du Travail,

Par ce vœu, nous manifestons notre totale désapprobation sur le mode de calcul utilisé pour le financement de l'apprentissage. En effet, ce mode de calcul va fragiliser la formation en apprentissage dans les Centres de Formations des Apprentis (C.F.A.) et se répercutera encore sur la dégradation financière du Réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (C.M.A.).

Nous rappelons notre fort attachement à l'apprentissage qui forme les artisans de demain, donc le renouvellement de la filière des artisans qui représente le Premier Employeur de France.

Les C.M.A. ne peuvent pas former à perte car ils risquent de fermer à court et à moyen terme, leur section formation.

A noter, que moins il y aura d'apprentis formés dans l'artisanat, moins nous aurons d'artisans dans le futur.

De plus, cette section est déjà en tension. Notons que moins nous aurons de main-d'œuvre formée, plus les entreprises artisanales peineront à recruter pour répondre aux besoins et services de la population française. En parallèle, cette tension provoquera inévitablement la perte de nombreux corps de métier faute de repreneurs d'entreprises quand les patrons de ces entreprises partiront en retraite, le manque de professionnels qualifiés entraînera à coup sûr, une fermeture d'entreprise.

Tout ceci aura une conséquence sur l'économie de proximité d'où la nécessité de revoir impérativement la méthode de calcul appliquée pour diminuer « coûts-contrats » de l'apprentissage.

Certes des économies peuvent être réalisées en priorisant les aides financières des filières de formation qui en ont le plus besoin.

A souligner que l'artisanat fait figure d'exemple en raison de ses succès en matière d'insertion professionnelle des jeunes, des promotions sociales et de transmission des savoir-faire et ceci grâce à la réforme de 2018 qui a relancé le développement de l'apprentissage. Il ne faut pas que l'artisanat devienne victime de son succès par des coupes budgétaires.

La formation d'un apprenti est d'avantage un investissement qu'une charge pour la Nation.

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de maîtriser son financement mais il ne doit pas en faire les frais.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous sollicitons votre intervention pour revoir cette baisse globale du « niveau de prise en charge » des contrats d'apprentissage qui aura des conséquences (non souhaitées mais bien réelles) pour le secteur de l'Artisanat et donc pour l'économie de proximité dans les communes. »

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2024 BUDGET GÉNÉRAL ET ANNEXE

Monsieur le Maire tient à vous informer que dans l'attente du vote du Budget primitif 2024, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024 :

1. pour le budget général :

Chapitre 20	34 500,00 x 25%	8 625,00 €
Chapitre 204	30 000,00 x 25%	7 500,00 €
Chapitre 21	896 369,86 x 25%	224 092,46 €
Chapitre 23	1 841 826,08 x 25%	460 456,52 €
Total	2 802 695,94 x 25%	700 673,98 €

La somme de **700 673,98 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024 pour le budget général.

2. pour le budget des établissements loretois :

Chapitre 20	8 000,00 x 25%	2 000,00 €
Chapitre 21	10 680,00 x 25%	2 670,00 €
Chapitre 23	16 240,90 x 25%	4 060,22 €
Total		8 730,22 €

La somme de **8 730,22 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024 pour le budget des établissements loretois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 « ABSTENTIONS » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

VOEU À L'ATTENTION DE M. BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE CASINO : L'ÉTAT DOIT TOUT FAIRE POUR SAUVER LES EMPLOIS ET GARDER LE SIÈGE SOCIAL À SAINT-ETIENNE



Acteur historique de la distribution en France depuis 1898, Casino est le premier groupe de proximité et deuxième acteur de e-commerce en France.

C'est aujourd'hui près de 50 000 personnes qui travaillent pour le groupe en France, dont plus de 3 500 dans notre département, toutes activités confondues, ce qui en fait le premier employeur privé de notre territoire.

Au-delà des chiffres, Casino c'est Saint-Etienne. C'est une histoire intimement liée à celle de notre territoire.

La situation actuelle nous inquiète au plus haut point. La mise en vente de la branche supermarchés et hypermarchés du Groupe laisse présager du pire.

Nous devons nous mobiliser, au côté des salariés, pour ne pas voir disparaître Casino, ses emplois et son siège mondial de Saint-Etienne.

Nous appelons le gouvernement, et en premier lieu le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, à activer tous les leviers dont il dispose pour sauver les emplois, garder le siège social à Saint-Etienne et nos entrepôts. Il en va de l'avenir de Saint-Etienne, de notre Métropole, de la Loire.

Ampliation de ce vœu sera transmis à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Préfet de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ANCIENS COMBATTANTS LA GRAND'CROIX ET SES ENVIRONS SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire vous informe que l'association des Anciens Combattants de la Grand' Croix et ses environs a sollicité la salle Jean Rostand pour tenir son assemblée générale sur la commune de Lorette, le 11 février 2024. L'association sollicite la Commune pour obtenir un soutien financier pour la prise en charge de l'apéritif qui y sera servi. Il est de coutume qu'à l'occasion d'une assemblée générale qui par son rayonnement dépasse le caractère local, la Commune offre l'apéritif après cette assemblée.

Le bureau d'adjoints réuni le 23 octobre 2023 a émis un avis favorable pour lui octroyer une somme de 450 euros (sur justificatifs de la dépense).

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette proposition, et donc :

1. d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants de La Grand' Croix et ses environs, d'un montant de 450 € (sur justificatifs) pour financer un apéritif qui sera servi lors de son assemblée générale prévue le 11 février 2024.
2. d'imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LORETTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire vous informe que l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette a sollicité la Commune de Lorette par courrier en date du 26 septembre 2023 pour obtenir un soutien financier exceptionnel au titre de l'année 2023, pour améliorer ses actions auprès des donneurs de sang.

Le bureau d'adjoints réuni le 23 octobre 2023 a émis un avis favorable pour lui octroyer une somme de 600 euros.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette proposition, et donc :

1. d'attribuer à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette, une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023, d'un montant de 600 €.
2. d'imputer la dépense, au budget général de la Commune.

M. TARDY Gérard ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CENTRE SOCIAL «LES COULEURS DU MONDE» CONVENTION D'OBJECTIFS DE 2024 A 2026

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal réuni le 27 mai 2021 avait accepté par délibération n°2021-05-49, la signature d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, avec le Centre Social de Lorette, les Couleurs du Monde. Cette convention parvenue à échéance le 31 décembre 2023, prévoyait l'octroi d'un financement de 8 000 € par an sous réserve de respect de plusieurs conditions. Par avenant n°1 adopté par la délibération n°2021-10-79 en date du 7 octobre 2021, la subvention annuelle avait été portée à compter du 1^{er} janvier 2022 à 11 320 € ce qui représentait une hausse de +41, 5%. L'association avait justifié cette demande afin de faire face à l'augmentation de ses frais de fonctionnement en lien avec l'augmentation de la surface de ses locaux mis à disposition gracieusement par la Commune.

Par délibération n°2023-10-104 du Conseil municipal en date du 30 octobre 2023, le principe d'une augmentation de la subvention allouée à cette association à compter du 1^{er} janvier 2024 a été acceptée. Celle-ci serait portée à 16 320 € par an, au lieu de 11 320 € pour les exercices 2022 et 2023 (augmentation de 5000 €). Elle visait spécifiquement

le financement de l'action « Aide aux démarches administratives » dispensée par le Centre social « les Couleurs du Monde »,

Le Centre Social conduit en effet des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées, autour des loisirs, du lien social et de l'aide aux démarches administratives mais également en termes de vivre-ensemble et de citoyenneté.

C'est à l'occasion de la dernière assemblée générale que Monsieur le Maire a eu connaissance du désengagement financier de l'ETAT et plus particulièrement de son Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES ex Jeunesse et Sports). Ce désengagement met en péril le maintien du service d'aide aux démarches administratives auquel la municipalité est particulièrement attachée.

Sur Lorette en termes de besoins, les bénéficiaires du service recherchent :

- un accompagnement pour l'emploi ou la formation,
- des aides relatives aux démarches de logement,
- des réponses autour de l'école (inscription et demande de bourses),
- des réponses pour l'accès aux soins,

- la question du droit des étrangers en lien avec les services de la préfecture,
- la déclaration numérique d'impôts est un élément de requêtes tout comme l'actualité en lien avec les retraites.

Monsieur le Maire vous informe qu'au regard des financements envisagés, il convient de proposer la signature d'une nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans, avec un financement annuel plafonné à 16 320 €, sous réserve de respect des conditions fixées dans celle-ci.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. de l'autoriser à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec le centre social les Couleurs du Monde, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
2. de fixer le montant de l'enveloppe financière à 48 960 € maximum sur 3 ans à cette association (soit 16 320 €/an maximum).
3. de le mandater pour exécuter les termes de cette convention.
4. d'imputer la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ EMBELLISSEMENT DU CANAL DE ZACHARIE CONVENTION DE PARRAINAGE



Monsieur le Maire vous rappelle qu'un mécénat d'entreprises avait été engagé directement par la Ville par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lorette en date du 24 mai 2022, pour le

projet de réhabilitation du Canal de Zacharie tout en prévoyant de continuer à permettre à la Fondation du Patrimoine le soin de gérer le mécénat populaire.

L'ensemble de l'opération (mécénat populaire et d'entreprises par la Fondation du Patrimoine ou directement par la Commune) a permis de récolter la somme de 33 350 €.

Monsieur le Maire vous informe que la société COLAS a souhaité apporter un soutien financier dans le cadre d'une convention de parrainage. S'agissant d'une convention, l'accord du Conseil

Municipal est nécessaire pour accepter le don.

Monsieur le Maire vous invite à :

1. l'autoriser à signer la convention de parrainage avec l'entreprise COLAS valable jusqu'au 30 décembre 2023.
2. accepter la somme de 1 200 € en don, permettant de financer l'embellissement du Canal de Zacharie.
3. imputer la recette au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS : AVENANT N°8

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par délibération n°2020-12-120 en date du 14 décembre 2020 (avenant n°4), l'échéance de cette convention a été repoussée jusqu'au 31 décembre 2021, par délibération n°2021-12-94 du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022 (avenant n°5), et par délibération n°2022-12-130 du 13 décembre 2022 au 30 juin 2023 (avenant n°7).

Par avenant n°6, le montant de la subvention annuelle avait été porté de 53 000 € à 63 000 €.

Cette convention est donc désormais parvenue à échéance. Monsieur le Maire vous propose une nouvelle fois d'envisager la signature d'un avenant avec l'association pour fixer le montant de la subvention qui lui sera alloué pour le dernier semestre de l'année 2023.

Monsieur le Maire vous rappelle que La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire a revu les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) ce sera désormais l'association Coline et Colas qui touchera la prestation du bonus territorial soit 29 488, 80 €, au lieu de la Commune (comme dans le contrat Enfance Jeunesse).

Le Contrat Territorial Global a été signé le 11 octobre 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 par l'ensemble des communes concernées, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

En 2023, La Crèche Coline et Colas a donc déjà perçu de la Commune, la somme de 31 500 € correspondant au montant de la subvention prévue dans l'avenant n°7 à la convention d'objectifs. De plus, elle a perçu le bonus territorial de 29 488, 80 € à la place de la Commune qui ne le touchera pas. L'association s'est donc déjà vue versée la somme de 60 988, 80 € en 2023.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir le montant financier à verser à la Crèche au titre du 2^{ème} semestre. Il propose de la fixer à 42 700 €. Le soutien financier de la Commune de Lorette accordé à la Crèche augmenterait ainsi de 40 688, 80€ sur l'année 2023.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce soutien financier sans précédent doit permettre de sauver la structure associative qui rencontre de graves difficultés financières. En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire (PMI), des mesures ont été adoptées pour permettre de retrouver un équilibre financier sans générer de suppression de postes, et sans diminuer la capacité d'accueil réelle : amélioration du taux de facturation (qui est actuellement de 107% sur la structure de Lorette) en permettant d'augmenter le nombre d'accueil occasionnel dans

la journée, pouvant ainsi générer un supplément de PSU (Prestation de Service Unique), en fixant le nombre de berceaux théoriques de 21 à 18 en raison des ratios d'encadrement (1 encadrant pour 6 enfants) et en adaptant les contrats avec la fréquentation réelle des enfants.

Par ailleurs, Monsieur le Maire vous informe que sur les 35 enfants inscrits à la Crèche Coline et Colas à Lorette, seuls 24 sont domiciliés sur la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de reconduire la convention actuelle pour encore 6 mois supplémentaires par avenant à compter du 1^{er} juillet 2023.
2. d'approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas aux clauses et conditions stipulées.
3. d'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 6 mois entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 42 700 euros maximum.
4. de l'autoriser à signer l'avenant n°8 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.
5. d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

MME MOULIN Justine ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS POUR 2024

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par délibération n°2020-12-120 en date du 14 décembre 2020 (avenant n°4), l'échéance de cette convention a été repoussée jusqu'au 31 décembre 2021 par délibération n°2021-12-94 du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022 (avenant n°5), par délibération n°2022-12-130 du 13 décembre 2022 (avenant n°7) au 30 juin 2023 et par délibération n°2023-12-126 du 11 décembre 2023 (avenant n°8).

Par avenant n°6, le montant de la subvention annuelle avait été porté de 53 000 € à 63 000 €. Par avenant n°8, le montant de la subvention allouée pour 2023 a été fixée à 74 200 €, sans tenir compte du bonus territorial alloué par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire de 29 488, 80 € que percevait la Commune jusqu'en 2022.

En effet, Monsieur le Maire vous rappelle que La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire a revu les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) ce sera désormais l'association Coline et Colas qui touchera la prestation (bonus territorial) soit 29 488, 80 €, au lieu de la Commune (comme dans le contrat Enfance Jeunesse).

Le Contrat Territorial Global a été signé le 11 octobre 2023 avec effet rétroactif

au 1^{er} janvier 2023 par l'ensemble des communes concernées, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce soutien financier sans précédent doit permettre de sauver la structure associative qui rencontre de graves difficultés financières. En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire (PMI), des mesures ont été adoptées pour permettre de retrouver un équilibre financier sans générer de suppression de postes, et sans diminuer la capacité d'accueil réelle : amélioration du taux de facturation (qui est actuellement de 107% sur la structure de Lorette) en permettant d'augmenter le nombre d'accueil occasionnel dans la journée, pouvant ainsi générer un supplément de PSU (Prestation de Service Unique), en fixant le nombre de berceaux théoriques de 21 à 18 en raison des ratios d'encadrement (1 encadrant pour 6 enfants) et en adaptant les contrats avec la fréquentation réelle des enfants.

Par ailleurs, Monsieur le Maire vous informe que sur les 35 enfants inscrits à la Crèche Coline et Colas à Lorette, 24 sont domiciliés sur la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous précise que la convention initiale, après la signature de ses 8 avenants, arrive à échéance et qu'il convient de rédiger et d'adopter une nouvelle convention pour l'année 2024.

En effet, en application de l'article 10 de la loi 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret

2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, l'autorité administrative qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros doit conclure une convention avec l'organisme. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la somme allouée. En référence à l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions assorties de condition d'octroi doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Monsieur le Maire vous propose de pérenniser le soutien financier accordé à cette association, en 2024.

1. d'accepter les termes de la convention d'objectifs et de financement ci-annexée entre la Commune de Lorette et l'association de la Crèche Coline et Colas, à compter du 1^{er} janvier 2024.

2. d'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 1 an en 2024 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 58 100 euros, déduction faite du bonus territorial de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

3. de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.

4. d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

MME MOULIN Justine ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LORETTE : AVENANT N°3

Monsieur le Maire vous rappelle qu'une convention d'occupation de l'église Notre Dame de Lorette a été signée le 30 mai 2000 entre la Commune de LORETTE, et l'affectataire du bien, le curé Jean-Marie JOURJON afin de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Cette convention a été modifiée à deux reprises par délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Lorette, n°2019-11-104 en date du 19 novembre 2019 et n°2021-10-80 en date du 7 octobre 2021 pour définir les modalités de facturation du gaz consommé lors des offices religieux.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir :

1. approuver l'avenant n°3 à la convention d'occupation de l'église paroissiale Notre Dame de LORETTE, prévoyant les modalités de prise en charge d'une partie des frais de chauffage de l'édifice.
2. l'autoriser lui ou un adjoint à le signer.
3. imputer la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 « REFUS DE VOTE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

DEMANDE DE SUBVENTIONS RESTAURANT SCOLAIRE APPEL À PROJET DETR/DSIL 2024



Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par courrier en date du 20 novembre 2023, Monsieur le Préfet de la Loire, l'a informé de la reconduction pour 2024, des enveloppes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local. Les opérations éligibles ont été définies lors d'une réunion de commission des élus de la Loire le 6 novembre 2023. Les dossiers doivent être déposés avant le 2 février 2024.

Monsieur le Maire vous précise que parmi les catégories d'opérations éligibles, apparaissent les constructions des cantines scolaires.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville est l'un des copropriétaires d'un immeuble sis 7 rue Jean Moulin dénommé « Résidence Ilot Jean Moulin ». Celui-ci accueille depuis 1993 au rez-de-chaussée, la Médiathèque-ludothèque et au R+1, le restaurant scolaire pour les enfants de l'école primaire et du CLSH municipal.

Le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un lourd investissement afin de réhabiliter la Médiathèque et le restaurant scolaire ; Initialement, il avait été prévu d'inverser les deux espaces afin de donner plus de surface à la Médiathèque qui en manque cruellement.

Cependant, le gain de surface était très faible. De plus, la perspective de financements très importants de la part de Saint Etienne Métropole dans le cadre du Plan de relance métropolitain (3 millions d'euros pour 3 projets), du Département de la Loire et de la DRAC si les surfaces créées sont suffisantes, a

incité l'équipe municipale à envisager un réaménagement beaucoup plus ambitieux.

Désormais, le projet retenu consiste en la création d'un nouveau bâtiment de restaurant scolaire joutant l'immeuble et l'utilisation du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour la ludothèque et le niveau R+1, pour la seule médiathèque.

Monsieur le Maire vous rappelle que pour la Médiathèque-Ludothèque, la Commune de Lorette a déjà délibéré pour solliciter des subventions pour le seul aménagement de la Médiathèque soit un investissement de 720 387 €, la Direction Régionale à l'Action Culturelle au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (364 076 € accordé), le Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat pour le développement des Bibliothèques dans la Loire (80 000 € - en attente), la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (47 036 € - accordé), la Région Auvergne Rhône-Alpes (en attente) et Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues - financement accordé).

Monsieur le Maire vous informe que pour le restaurant scolaire, conformément

aux délibérations précédentes, Saint-Etienne Métropole a été sollicité dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues - somme accordée), tout comme la Caisse d'Allocations Familiales (subvention de 80 000 € accordée) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (en attente).

Monsieur le Maire précise que la Commune de Lorette pourrait solliciter le financement apporté par l'Etat au titre de la DETR-2024, sur le seul aménagement du restaurant scolaire (la bibliothèque n'étant pas éligible) soit une dépense subventionnable de 986 061 €. Elle sollicite de ce fait une somme de 246 515, 25 €, soit un taux de 25% au titre de la DETR-2024.

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer ce dossier de subvention susvisé dans le cadre de l'appel à projet DETR 2024.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à :

1. l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre du dispositif DETR 2024 pour le projet de construction du restaurant scolaire à hauteur du 25 % du coût de l'opération HT.
2. accepter le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit :

DÉPENSES ÉLIGIBLES HT			RECETTES		
Maitrise d'œuvre	81 499,00 €	30,80 %	Ville de Lorette	280 470,00 €	28,45 %
Travaux	904 562,00 €	69,20 %	S.E.M.	280 469,75 €	28,44 %
			Région AURA	98 606,00 €	10,00 %
			CAF	80 000,00 €	8,11 %
			DETR 2024	246 515,25 €	25,00 %
TOTAL	986 061,00 €	100 %	TOTAL	986 061,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS THÉÂTRE DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DETR 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par courrier en date du 20 novembre 2023, Monsieur le Préfet de la Loire, l'a informé de la reconduction pour 2024, des enveloppes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local. Les opérations éligibles ont été définies lors d'une réunion de commission des élus de la Loire le 6 novembre 2023. Les dossiers doivent être déposés avant le 2 février 2024.

Monsieur le Maire vous précise que parmi les catégories d'opérations éligibles, apparaissent les constructions des salles artistiques et culturelles.

Monsieur le Maire vous rappelle que le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un investissement important afin de construire un nouveau théâtre à Lorette ; investissement lourd pour le budget communal. Son implantation est située sur la parcelle H77, propriété de la commune et contenant la salle du Foyer, ancien cinéma et la salle d'animation paroissiale appartenant historiquement au Diocèse, au 11 rue Adèle Bourdon. C'est par acte de donation à la Ville de Lorette que cette dernière en est devenue propriétaire sous réserve que ce bien reste et demeure à l'usage de la Culture au service des familles.

Depuis 1990, la Mairie a poursuivi le projet de réhabiliter la salle existante afin de réaliser une salle de spectacle à la hauteur de la riche saison culturelle lorettoise (théâtre, concerts, festivals...).

Jusqu'à présent, la saison culturelle est programmée dans la salle multifonctions L'Ecluse. Cet équipement est situé à quelques centaines de mètres du futur théâtre. Pour ces spectacles, elle dispose d'une tribune télescopique permettant d'accueillir jusqu'à 300 spectateurs, avec un complément de places possible par l'apport de chaises devant l'espace scénique démontable. Induisant des charges de travail récurrentes, la jauge maximum étant régulièrement atteinte. Résultat d'une programmation attractive qui attire un large public.

De plus, l'exploitation de la salle de l'Ecluse nécessite une mise en œuvre logistique importante avec une manutention lourde (montage/démontage) avant et après chaque spectacle en raison de sa

polyvalence pour l'accueil d'activités à vocation sportive. Au final, elle est donc très utilisée, tant pour la culture que par les clubs sportifs et également par les scolaires.

Le but de construire un théâtre à Lorette outre sa finalité de divertir un public, permettra la mise en relation entre les spectateurs, les acteurs et l'environnement scénique. Cet équipement culturel favorisera des échanges, véritables sources d'épanouissement, contribuant à l'éducation de l'individu.

La culture et le théâtre en particulier se positionneront donc comme un vecteur de citoyenneté pour les lorettois et la population du bassin de vie de la vallée du Gier, de ses contreforts que sont le massif du Pilat et les monts du Lyonnais.

Les associations culturelles, l'école de musique ainsi que les écoles élémentaires et maternelles pourront disposer d'un outil afin de mettre en lumière et montrer le travail qui a été fait en cours d'année.

Des projections de films ainsi que des conférences trouveront là, un lieu d'expression en partenariat avec la médiathèque de Lorette.

Le projet de nouveau théâtre passe par deux étapes :

- Une démolition précédant la construction et visant fonctionnalité et respect des normes (structurelle, thermique, sécuritaire...). La phase de déconstruction permettra de réemployer des matériaux ou matériels dans l'optique de revaloriser les ressources, leur donner une seconde vie et ainsi éviter une forme de gaspillage.
- La seconde phase de ce projet recherchera à employer des matériaux renouvelables, moins énergivores et peu polluants afin de répondre aux contraintes

climatiques. Les questions de renaturation du sol, la sobriété énergétique, et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle seront pris en compte.

Cette action trouve son fondement suite à l'étude de diagnostic-faisabilité réalisée au premier semestre 2022 de l'ancienne salle du Foyer qui a démontré les difficultés (techniques, financières, réglementaires et d'adaptation fonctionnelle) et induisant pour la commune d'acter la construction d'un théâtre, nouveau.

La salle devra offrir une jauge de 550 places assises dans d'excellentes conditions de confort et un équipement scénographique permettant l'accueil et l'organisation de spectacles d'art vivant (théâtre, musique, humour, danse...). Toute la diversité et la richesse culturelle de niveau professionnel ainsi que des projections de qualité de type 2K.

L'avant-projet sommaire de cet équipement est basé sur une surface utile de 1 375 m², avec une véritable agora, espace d'accueil, de réception mais aussi de gestion administrative comme la billetterie. Une salle de spectacle de 440 m² prolongée par une zone technique de stockage et de gestion des besoins des artistes, tels que les loges et de catering : un espace de stationnement pour 250 places est inscrit au programme.

Monsieur le Maire vous précise que ce projet présente un investissement prévisionnel total de 4 890 487,80 € HT.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à :

1. l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre du dispositif DETR 2024 pour le projet de construction du théâtre à hauteur du 20 % du coût de l'opération HT.
2. accepter le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit :

DÉPENSES ÉLIGIBLES HT			RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	578 700,00 €	11,83 %	Ville de Lorette	1 222 621,95 €	25 %
Travaux	4 311 787,80 €	88,17 %	S.E.M.	1 222 621,95 €	25 %
			Département	489 048,78 €	10 %
			Région AURA	978 097,56 €	20 %
			DETR 2024	978 097,56 €	20%
TOTAL	4 890 487,80 €	100 %	TOTAL	4 890 487,80 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



La cérémonie a débuté place du III^e Millénaire par la levée des couleurs par Messieurs J.-S. Payre et V. D'Anna



ZOOM EN IMAGES

LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918

CÉLÉBRÉES À LORETTE LE DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023

L'OCCASION DE RENDRE HOMMAGE
AUX MEMBRES ACTIFS DU SOUVENIR FRANÇAIS

La Ville de Lorette est très attachée à ce moment de recueillement en mémoire des hommes et des femmes qui ont donné leur vie pour défendre la nation et rendre hommage à ceux qui se sont battus pour la liberté. Malheureusement, aujourd'hui il n'y a presque plus d'anciens combattants présents à la cérémonie : beaucoup sont décédés ou malades. Cette cérémonie était un peu particulière car elle a permis au Souvenir Français de rendre hommage à ses membres les plus actifs.

LE DÉFILÉ DANS LES RUES DE LORETTE



L'Harmonie de Saint-Etienne toujours présente dans nos commémorations



Le carré des anciens militaires



Les pompiers de Rive de Gier et de la Grand'Croix

LA CÉRÉMONIE SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS



Ville de Lorette par Mme Oriol et M. Seguin



Représentants des anciens combattants : M. Tardy et un enfant des écoles



Souvenir Français : Mme Vialon et un enfant des écoles



Malgré un temps maussade, de nombreuses personnes ont assisté à cette belle cérémonie afin d'accomplir le devoir de mémoire.



Lecture de témoignages de poilus par les enfants



Les officiels : Mme S. Reynaud et M. F. Rochebloine



Lecture du message de l'UFAC par les enfants



17 porte-drapeaux

LE MESSAGE DE MONSIEUR LE MAIRE



M. le Maire

Comme à son habitude, après les allocutions prononcées pendant le protocole de cette cérémonie, de commémorations républicaines, Monsieur le Maire s'est adressé aux participants pour les remercier de leur présence pour accomplir leur devoir de mémoire à l'égard des

141 enfants de Lorette morts au champs d'honneur pour la France au cours des guerres de 1870, 1914-1918, 1939-1945 et de cette année sur les théâtres d'opérations extérieures.

Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des participants en commençant par l'Harmonie de Saint-Etienne; Madame Séverine Reynaud, Conseillère départementale; Monsieur François Rochebloine, Député honoraire représentant Emmanuel Mandon le député; Madame Vialon, Déléguée départementale du Souvenir Français; les présidents d'associations d'anciens combattants de toutes les armes; les 17 porte-drapeaux; la nombreuse délégation des deux casernes de pompier de Rive de Gier et la Grand'Croix qui assurent notre sécurité; les enseignantes et les nombreux enfants des écoles; l'importante délégation des élus du Conseil Municipal; les Présidents et Présidentes d'associations; les Lorettois et les Lorettoises présents; Monsieur Gilles Raïa, Chef du protocole; la Police Municipale et les services techniques.

Monsieur le Maire a appuyé l'essentiel

de ses propos en réponse au message de l'association des Maires de France qui a souhaité que ces moments de recueillement devant le monument aux morts à l'occasion des commémorations du 11 novembre 1918 soit l'occasion de réaffirmer la lutte contre l'antisémitisme qui ressurgit actuellement en réaction aux événements sanglants qui se sont déroulés au Moyen-Orient contre le peuple Juif. M. le MAIRE doivent être respectés, qu'il est intolérable que des terroristes radicalisés du HAMAS viennent exécuter sauvagement des civils et notamment des femmes et des enfants sans défense. M. le Maire reconnaît le droit à tous les peuples attaqués à l'intérieur de leur territoire de se défendre.

M. le Maire a rappelé aux enfants présents le triste sort de ce peuple Juif depuis la nuit des temps que des idéologies ont voulu supprimer à l'image du nazisme pendant la seconde Guerre Mondiale où plus de 6 millions de personnes ont été exécutées dont 400 000 Françaises et Français.

LE BLEUET DE FRANCE

Mme Pascale Violet, secrétaire de l'Amicale des Anciens Résistants a pris la parole pour témoigner de l'importance du Bleuët de France.



Au cœur des commémorations, le Bleuët de France, Fleur Française du Souvenir renait pour redonner de l'espoir !



Mme Violet, M. Raïa et M. le Maire

www.bleuëtdefrance.fr



L'aubade de l'Harmonie de Saint-Etienne

La cérémonie s'est poursuivie par la remise de médailles et diplômes d'honneur par Mme Vialon (voir page suivante).

Puis les participants ont défilé jusqu'à la Place H. Bonnassières où ils ont pu profiter de l'aubade de l'Harmonie de Saint-Etienne.

Enfin tous se sont retrouvés autour d'un apéritif dînatoire offert par la Municipalité.



LE SOUVENIR FRANÇAIS REND HOMMAGE À SES BÉNÉVOLES



Mme Vialon, déléguée départementale du Souvenir Français

Pour clôturer la cérémonie des commémorations de Lorette, Mme Vialon, déléguée départementale du Souvenir Français a souhaité rendre hommage à plusieurs de ses membres en remettant des Diplômes d'Honneur et Médailles de Vermeil. L'association du souvenir français existe depuis 1887. Elle regroupe des hommes et des femmes qui par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française. Ce temps dédié au Souvenir Français a permis de découvrir les missions de cette association.

Entretenir

Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Dans les cimetières communaux, un grand nombre de tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants « Mort pour la France » sont entrées en déshérence tant à cause de la suppression des concessions perpétuelles qu'en raison des déplacements géographiques des familles. Signalées à l'abandon, ces tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques ont été érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. La disparition progressive de ces sites. Afin de relever ce double défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1^{er} et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

Commémorer

Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître.

Cette ambition répond elle aussi à deux défis. Le premier est lié aux journées nationales commémoratives. L'Etat a créé massivement des journées commémoratives nationales combattantes à la demande d'associations d'anciens combattants et d'associations communautaires. Si cinq journées ont été créées entre 1919 et 1954, huit l'ont été de 1993 et 2019. Ces journées commémoratives nationales rassemblent essentiellement ceux qui sont liés par leur histoire personnelle à l'événement commémoré. Or, le nombre de ces témoins (résistants, déportés, combattants d'Indochine, combattants d'Algérie...) diminue. La question du maintien d'un calendrier commémoratif national aussi dense est aujourd'hui posée. Toujours mobilisés pour ces cérémonies, les adhérents du Souvenir Français (et les porte-drapeaux de l'association) se concentrent particulièrement sur les journées du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre.

Transmettre

Aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.

Cette ambition est un défi qu'il est impératif de relever si nous souhaitons que le partage de l'histoire « soude » la Nation. Afin de réussir ce défi, Le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

source : <https://le-souvenir-francais.fr>



LES RÉCOMPENSES

Mme Vialon a remis plusieurs récompenses pour remercier les bénévoles de leur investissement.

DIPLÔMES D'HONNEUR

- M. Pierre Gallonnier
- Mme Christine Reymond
- Mme Véronique Foucaud
- Mme Pascale Violet
- Mme Myriam Alvarez
- M. Christian Chamoux

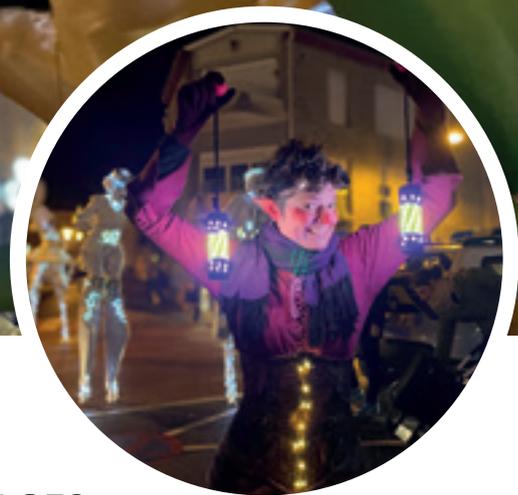
MÉDAILLES DE VERMEIL

- M. Antoine Faure
- M. Roger Blazy
- M. Daniel Limonne





Compagnie Dychka - Des grenouilles géantes et surprenantes ont déambulé dans les rues de Lorette
Un lutin farceur de la Compagnie Afozic



ZOOM EN IMAGES

LA FÊTE DES LUMIÈRES

VENDREDI 8 DÉCEMBRE À LORETTE

La fête des Lumières est toujours très attendue par les Lorettois. C'est l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis et partager des rires, de la joie et de la convivialité à l'approche des fêtes de fin d'année. Une fois de plus le service culturel de la Mairie avait convié plusieurs troupes pour apporter de la magie à la fête.



Les jouets de la Compagnie Afozic



La fanfare

Ce sont des jouets immenses, lumineux et tout de blanc vêtus de la Compagnie Afozic qui ont illuminé la place du III^e Millénaire. Ils étaient précédés de la fanfare qui a proposé de belles mélodies de Noël. Les échassiers étaient aussi accompagnés de joyeux lutins qui ont beaucoup amusé les enfants. La troupe a déambulé et échangé avec le nombreux public provoquant rires et sourires des plus petits mais aussi des plus grands.

Puis ce sont deux immenses grenouilles de la Compagnie Dychka qui ont proposé quelques pas de French cancan. Il y avait aussi Pinocchio, Gepetto et Jiminy Cricket... Un régal pour les enfants qui ont pu s'approcher et jouer avec tous ces personnages.

Comme chaque année, le Carrousel s'était installé sur la place pour faire

virevolter les plus petits. Les plus grands ont pu faire des auto-tamponneuses ou du tir à la carabine.

Des stands proposaient des idées de cadeaux pour les fêtes, des gâteaux ou des marrons chauds.

Les enseignants de l'école Jean de La Fontaine ont vendu des cartes de vœux et des crêpes afin de récupérer des fonds pour financer les sorties scolaires.

Toute l'équipe des bénévoles du Don du sang ont proposé quelques douceurs pour rappeler aux Lorettois l'importance de leur mission.

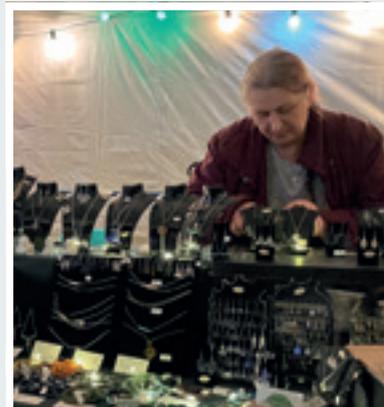
Enfin l'association Corps et Jazz a invité le public à assister au mini-spectacle de danse de ses élèves.

Un très belle soirée pour tous !

ZOOM EN IMAGES



Les bénévoles du Don du sang servent du vin chaud et des hot-dogs



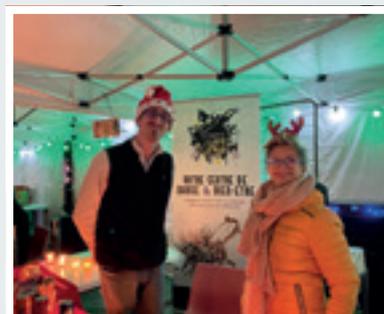
Stand de bijoux



Le stand de tir



Vente de cartes de vœux par les enseignantes



Corps et Jazz propose des gâteaux



Le Père-Noël



Le Carrousel fait le bonheur des petits



Les lutins amusent les enfants



La société Orpi propose ballons et friandises



Les enseignants s'improvisent crêpiers



LA BOURSE DE BALAYAGE POURQUOI PAS VOUS ?

Le CCAS, en partenariat avec l'Association d'insertion Convergence "SOS à votre service" propose une activité rémunérée toute l'année aux Lorettois demandeurs d'emploi et pendant les vacances scolaires aux étudiants et lycéens à partir de 16 ans.

Si vous pensez que l'activité rémunérée qui est proposée correspond à votre souhait de rendre notre ville attractive et bien entretenue, alors venez rejoindre les équipes qui ont en charge, ces diverses activités (désherbage, balayage, entretien de voirie) que l'on peut qualifier d'intérêt général au service de tous les Lorettois.

■ DEMANDEURS D'EMPLOI

La démarche est simple. Il suffit de déposer une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et fournir certains documents administratifs (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation de demandeur d'emploi...).

■ ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ? C'est peut-être pour vous votre premier «job» rémunéré ? La bourse de balayage est faite pour vous ! Merci de fournir une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile et votre carte vitale.

■ INSCRIPTIONS

Date limite des inscriptions :
1^{er} trimestre 2024

- Vacances de février :
mercredi 31 janvier 2024
- Vacances de printemps :
vendredi 29 mars 2024

Horaires de travail : du lundi au vendredi inclus de 7 h 45 à 11 h 45 soit 20 h par semaine.



PERMANENCES DU CCAS DÉPÔT DES CANDIDATURES

Toutes les informations utiles seront données lors d'un entretien préalable au recrutement

les jeudis de 10 h à 12 h



ADMR

- 27 venue Pasteur - 42152 L'Horme
- Tél : 04 77 22 11 53
- Mail : mslhorme@fed42.admr.org

OUVERTURE AU PUBLIC

- **Mardi et vendredi** : de 9h15 à 13h et de 13h30 à 16h
- En dehors de cette permanence hebdomadaire, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail.



ADMR CHANGEMENT D'ADRESSE

Depuis le 1^{er} octobre, l'ADMR Vallée du Gier a investi ses nouveaux locaux au 27 avenue Pasteur à l'Horme. Elle a profité de ce nouveau départ pour étoffer son équipe de bénévoles.

En effet, l'ADMR s'appuie sur la présence et la collaboration entre bénévoles, ayant la connaissance et une ouverture au tissu local, salariés et clients : son « TRIANGLE D'OR ».

L'association ADMR Vallée du Gier accompagne :

- des clients fragiles (personnes âgées ou handicapées), dans leurs actes quotidiens, dans le respect de leur vie privée,

ce qui leur permet de rester chez eux ;

- des familles dans un soutien à la parentalité.

L'ADMR Vallée du Gier exerce son activité sur les communes de l'Horme, Lorette, La Grand'Croix, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint Joseph, La Vallée en Gier, Saint-Paul en-Jarez, Sainte-Croix en Jarez, Farnay, Chateauneuf, Tartaras et Dargoire.

ENFANCE ET PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



ENTRETIEN DE LA MAISON



SERVICES ET SOINS AUX SENIORS





**AMICALE DES
DONNEURS
DE SANG
BÉNÉVOLES**

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

Le don du sang, c'est le don de soi. Comment imaginer être receveur un jour si nous n'avons jamais été donneur ?



L'Etablissement Français du Sang de Saint-Etienne

LE DON DU SANG

PLUS D'EXCUSES POUR NE PAS DONNER !

Si 90 % des Français pensent «qu'il est bien de donner son sang», seulement 4 % d'entre eux font ce geste irremplaçable. Très (trop) souvent, on entend : «j'ai peur de la piqûre, je n'ai pas le temps, je ne savais pas...!» Plus d'excuses : vous devez être attentifs aux appels et prendre conscience de l'urgence de ce geste irremplaçable car au moins 10 000 dons quotidiens sont indispensables pour répondre aux besoins des malades.

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG, C'EST QUOI ?

L'Etablissement Français du Sang (Antenne du CHU de Saint Etienne - Boulevard Pasteur, est notre interlocuteur direct. C'est le plus grand laboratoire biologique médical de France, de la goutte de sang aux thérapies les plus innovantes.

C'est aussi l'opérateur unique de la transfusion civile. Il gère les collectes, la qualification, la préparation et distribution des produits sanguins aux établissements de

soins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales. Pour chaque patient en attente d'une transfusion, d'une greffe ou qui a besoin d'un médicament dérivé du sang, l'Etablissement Français du Sang (EFS) agit sur tout le territoire, permet le développement d'une expertise du sang et reste un acteur majeur de la médecine de demain.

Sources : Etablissement Français du Sang



PROCHAINES COLLECTES

**VENDREDI 2
FÉVRIER 2024**

**VENDREDI 13
SEPTEMBRE 2024**

(Veuillez noter que la collecte initialement prévue le 6 septembre a été reportée au 13 septembre)

de 16 h à 19 h
SALLE JEAN ROSTAND

**VENEZ
NOMBREUX !**

QUIZZ.... TESTONS NOS CONNAISSANCES !

Pour pouvoir donner mon sang...

Réponses page suivante

1. Je dois être âgé(e) de plus de 18 ansV F
2. Il n'y a aucune limite d'âge.....V F
3. Le jour du don, je dois être à jeunV F
4. Pour un premier don, je dois présenter une pièce d'identité.....V F
5. Je ne peux donner mon sang qu'une fois par an.....V F
6. Je dois peser plus de 50 kilosV F
7. Je dois fournir un certificat médical de mon médecin traitant.....V F
8. Je dois obligatoirement être domicilié(e) à LoretteV F
9. Je dois m'acquitter d'une cotisation. Je suis rémunéré.e.....V F
10. Je dois respecter un certain délai entre chaque donV F
11. Avant le prélèvement, confidentiellement, un médecin jugera de mon aptitude au donV F
12. Le prélèvement dure plus de 30 minutesV F
13. On peut donner entre 400 et 500 ml de sangV F
14. Après le don, je reste sous la surveillance de l'équipe médicaleV F
15. Après le don, une collation m'est proposée gratuitementV F
16. Les donneurs sont "sélectionnés"V F
17. Le don de sang est bénévole, volontaire, anonyme et gratuit.....V F

MERCI !

Un immense merci aux bénévoles, à tous ceux et à toutes celles qui nous encouragent depuis tant d'années dans cette mission jamais terminée et qui ont partagé avec nous ce moment convivial et de partage le 8 décembre dernier lors de la Fête des Lumières à Lorette.

RÉPONSES AU QUIZZ « DON DU SANG » de la page 25

1. **VRAI**
2. **FAUX** : On peut donner son sang jusqu'à la veille de son 71^e anniversaire (70 ans révolus).
3. **FAUX** : C'est le contraire. Il est recommandé de ne pas venir à jeun et bien s'hydrater avant le don.
4. **VRAI**
5. **FAUX** : Une femme peut donner 4 fois par an, un homme 6 fois.
6. **VRAI**
7. **FAUX** : C'est tout à fait inutile.
8. **FAUX** : Tous les donneurs sont les bienvenus (domiciliés à LORETTE ou non).
9. **FAUX** : Le don du sang est gratuit.
10. **VRAI** : Il faut respecter un délai de 8 semaines au moins entre chaque don.
11. **VRAI** : Un médecin de l'Etablissement Français du Sang conduit un entretien confidentiel avant chaque don et désignera d'éventuelles contre-indications.
12. **FAUX** : Le prélèvement dure entre 15 et 20 minutes mais prévoir 1 heure (entretien médical + prélèvement + collation).
13. **VRAI** : Seul le médecin détermine la quantité de sang prélevée.
14. **VRAI** : On ne quitte la salle de prélèvement qu'après avis de l'équipe médicale.
15. **VRAI** : La collation préparée par les bénévoles de l'Amicale est offerte gratuitement pour vous remercier et vous permettre de vous reposer après le don. Je ne dois pas quitter la salle de prélèvement sans avoir mangé.
16. **FAUX** : Tous les donneurs sont acceptés. Pas de distinction de nationalité, de sexe, d'opinion. Interdiction formelle de prendre position sur la vie politique ou religieuse du donneur.
17. **VRAI** : Le don de sang, comme tous les dons de produits sanguins (plasma, plaquettes) est toujours bénévole, volontaire, anonyme et sans profit.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert

Tél : 06 21 65 75 03

L'équipe du Dynamic Club vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle !

LE DYNAMIC CLUB GRAND SUCCÈS POUR LE LOTO

Lors de l'assemblée générale du 5 octobre, Francis Villerut a passé ses pouvoirs de trésorier, au nouveau venu, Gilles Chanelière.

Nous remercions Francis pour le travail accompli au cours de cette année, et nous souhaitons à son remplaçant, une bonne intégration au sein du club et de son équipe dirigeante

Parmi les manifestations du trimestre :

> **LE LOTO**, 12 novembre dernier a remporté un vif succès avec plus de 350 personnes. Nous avons dû afficher « complet ! ». Merci aux organisateurs ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

> **LE REPAS DE NOËL**, le 7 décembre, avec l'orchestre de Noël Michel a réuni les participants autour d'un bon repas avec beaucoup d'ambiance.

Pour 2024, nous débuterons l'année avec

- > **LE TIRAGE DES ROIS**, le 11 janvier ;
- > **LE THÉ DANSANT** avec l'orchestre Les Poulakis, le 4 février ;
- > **MARDI GRAS**, le 15 février.



La salle l'Ecluse affiche complet pour le loto du mois de novembre



De nombreux lots ont été gagnés par les participants

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28



AIDE ALIMENTAIRE

DISTRIBUTIONS DE CADEAUX POUR NOËL

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre Association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Un dossier sera établi compte tenu de vos ressources et de vos charges et étudié en commission d'attribution en fonction de critères revus chaque année.

Nos distributions de denrées alimentaires ont repris depuis fin septembre 2023.

La collecte nationale pour la Banque Alimentaire a eu lieu les 24 et 25 novembre 2023.

A Lorette, elle a été effectuée au magasin Carrefour Market. Nous remercions vivement la direction et l'ensemble du personnel pour leur excellent accueil.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont beaucoup investis et aux étudiants du Lycée Georges Brassens à Rive de Gier

qui les ont bien épaulés. Tous ces jeunes gens prouvent que les qualités humaines dont ils sont déjà pourvus ne sont pas toujours proportionnelles aux nombres des années. Leur implication fait bien chaud au cœur !

Nos chaleureux remerciements à tous les nombreux donateurs ! Leur générosité nous encourage beaucoup dans notre action.

Le 21 décembre, comme chaque année, nous avons fêté Noël avec les bénéficiaires.

En plus de leurs cabas de denrées alimentaires, chaque famille est repartie avec un sac rempli de cadeaux. Un beau moment de partage et de convivialité.

Meilleurs vœux de toute notre équipe !

La Présidente, Annick LESUEUR



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30

STOP !
AU DÉPÔT SAUVAGE
DE VÊTEMENTS



Les vêtements déposés sauvagement sur le trottoir vont directement à la poubelle.

LE SECOURS POPULAIRE

C'EST L'HIVER, PENSEZ « BOUTIQUE SOLIDAIRE »

Le local du Secours Populaire a rouvert ses portes en septembre. Depuis, les bénévoles s'activent pour venir en aide aux plus démunis.

Comme vous le savez, nos bénévoles se consacrent à différentes tâches.

> **Tri des articles reçus** (vêtements, chaussures, linge de maison, vaisselle, jouets, matériel de puériculture).

> **Accueil des familles en difficultés** et aide ponctuelle pour régler des factures vitales et pour des loisirs (à la journée ...).

> **Distribution mensuelle de colis alimentaires** à des Lorettois aux revenus très modestes.

Pour la fin de l'année, les colis seront plus festifs et des bons d'achat « Leclerc » seront donnés pour des cadeaux aux enfants.

C'est bien sûr l'argent obtenu par la vente des articles donnés et des dons réguliers

qui nous permettent de fonctionner.

Sur la photo ci-contre, vous pouvez voir des vêtements déposés sur le trottoir, devant le local. Nous regrettons de devoir rappeler que ces dépôts sauvages ne sont pas autorisés et que le contenu de ces sacs ne sera pas trié et ira directement à la poubelle.

Par ailleurs, afin de mieux répondre à la demande, nous envisageons d'ouvrir le local certains samedis matin. L'info sera faite sur le panneau lumineux de la mairie et au local.

Alors, n'hésitez plus, passez nous voir, vous serez bien accueillis et vous trouverez un choix d'articles étonnants !



Atelier puzzles et encastements



Les jeux d'imitation remportent un vif succès !

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

Renseignements et rendez-vous auprès de Maud SABY



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi : 8h-11h (semaines impaires) et 14h-17h
- jeudi : 8h30-11h et 14h-16h
- vendredi : 8h30-11h

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Mardi : 8h-12h
- Mercredi : 14h-18h
- Jeudi : 8h-12h

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

Le R.P.E. a pour vocation de créer du lien entre les assistants maternels et de proposer des moments d'échange et de rencontres avec ou sans les enfants...

LA JOURNÉE DES ASSISTANTS MATERNELS

Chaque année, le 19 novembre, nous fêtons la *Journée internationale des Assistants Maternels*.

À cette occasion, le Relais invite les assistants maternels à venir passer un moment sous le signe de la convivialité et du partage. C'est leur moment !

Pour la municipalité, c'est aussi l'occasion de célébrer et de mettre à l'honneur ce métier si essentiel au bon fonctionnement de la société.

Cette année, la journée s'est articulée autour de 2 ateliers bien différents permettant à chaque professionnel de repartir avec des connaissances supplémentaires.

UN ATELIER SPORTIF EN MATINÉE

Découverte du Pilate, orienté spécifiquement sur les techniques pour soulager le mal de dos dû à la profession. Merci à Amandine (coach sportif) de UI Kona pour son professionnalisme et ses précieux conseils.



UNE PAUSE GOURMANDE

Afin de reprendre un peu d'énergie, le midi, nous avons mangé toutes ensemble un bon plat de paëlla offert par la municipalité, l'occasion de discuter et d'apprendre à mieux se connaître.



UN APRÈS-MIDI CRÉATIF

L'après-midi était dédié à un atelier manuel : confection d'un abat-jour enfant basé sur des techniques de collage, au rendu très doux et poétique. Merci à Aurélie (illustratrice) de l'association « À portée de mains », pour sa bienveillance et le partage de ses connaissances



TEMPS COLLECTIFS - LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Les temps collectifs ont pour vocation de contribuer à l'éveil des enfants : développement psychomoteur et cognitif, socialisation. Le Relais porte une attention toute particulière à ces moments.

Lors de cette rentrée 2023/2024, dans un souci de toujours se réinventer et de proposer une offre adaptée et diversifiée, **3 nouveaux ateliers** sont venus compléter la belle liste des

ateliers déjà mis en place les années précédentes (cuisine, éveil musical, manipulation, conte, motricité, transvasement...)

La municipalité, qui œuvre continuellement pour répondre aux attentes du public accueilli, a investi une partie de ses dépenses dans l'achat de matériels pédagogiques permettant la mise en place de ces nouveaux ateliers.

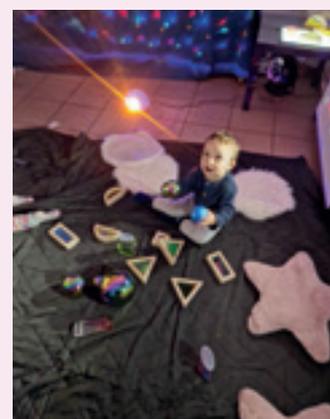
ATELIER PUZZLES

Pour développer l'esprit de logique et la motricité fine, l'enfant manipule une multitude de puzzles différents tous ludiques et adaptés pour les 12/24 mois



ATELIER SNOEZELEN

45 minutes de détente et de bien être dans un espace cocooning basé sur la lumière, l'ombre, les textures et les couleurs.



ATELIER IMITATION

Faire « semblant » est le jeu préféré des petits ; il leur permet de comprendre le monde et de développer leur personnalité en rejouant des scènes de la vie courante. Acheter/vendre/cuisiner/préparer/gouter rythment nos matinées d'éveil



Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !



Les élèves de seconde Bac Pro Animation du lycée professionnel Saint-Ennemond à Saint-Chamond.

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**

8h-11h et 13h30 -17h30

- **le vendredi :**

Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h

Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30



LE PORTAIL FAMILLE C'EST FACILE !



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !

ÇA BOUGE ! AU PÔLE JEUNESSE

Depuis toujours l'équipe du Pôle Jeunesse œuvre pour aider les jeunes à grandir et s'épanouir dans le respect de valeurs nobles telles que l'entraide, la solidarité et l'ouverture aux autres. De nombreux projets sont proposés tout au long de l'année.

FORMATION

Dans cette logique de continuité qui nous anime et notre volonté d'ouvrir nos portes à l'ensemble de la jeunesse qui serait intéressée par le monde de l'animation, nous avons reconduit notre 1/2 journée formation en direction des étudiants de seconde Bac Pro Animation du lycée professionnel Saint Ennemond à Saint Chamond.

Ce mardi 3 octobre 2023 une vingtaine d'étudiants accompagnés de leurs professeurs, se sont intéressés au

fonctionnement d'un Pôle Jeunesse et plus généralement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Visite des locaux, réflexions autour de la création d'un Accueil de Loisirs, débats sur la notion d'animation, de projets et du métier d'animateur ont permis un après-midi interactif et vivant.

Nous espérons pouvoir dans quelques années retrouver certains de ces jeunes dans nos équipes pour s'occuper de la jeunesse Lorettoise

PETITS ET GRANDS TRAVAUX

PÔLE JEUNESSE

Afin de sécuriser au mieux le Pôle Jeunesse et d'étendre nos surfaces extérieures pour profiter encore plus de nos locaux, nous avons décidé de créer une petite clôture de protection.

Une belle initiative initiée par les Services Techniques de la Ville de Lorette et surtout par Anthony Briand agent technique à la mairie. Un grand merci à lui pour avoir proposé et conçu cette petite merveille entièrement faite par des matériaux de récupération.



Teinte de finition et de protection pour la barrière et le banc par une partie des adolescents



SALLE RAYMOND AMIEL

Depuis 2 ans maintenant, les adolescents de la structure Raymond Amiel ont pour projet de refaire sa cuisine.

Un projet ambitieux qui a nécessité le partenariat de plusieurs structures dont notamment le Centre Social de Lorette, la Sauvegarde et le Service Technique de la Ville.

Aussi, de nombreuses heures de chantier jeunes et d'investissement

des adolescents pour la ville de Lorette ont permis de récolter un petit budget relativement intéressant pour acheter la cuisine dont ils avaient envie.

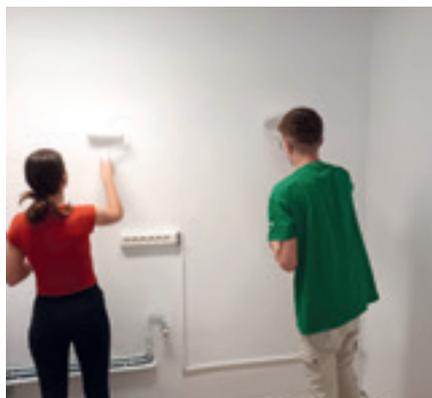
Après avoir travaillé sur les plans de la cuisine, il a fallu rénover les murs existants, dessiner les décorations murales et monter les meubles arrivés en kit.



Montage des meubles avec l'aide d'Anthony pour superviser



Lecture attentive de la notice !



Rénovation des murs



Décorations murales réfléchies et dessinées par les adolescents

LE RESTAURANT SCOLAIRE DÉMÉNAGE PENDANT LES TRAVAUX

Pour les familles dont les enfants fréquentent la restauration scolaire, nous vous rappelons que pendant la phase des travaux de la construction de la nouvelle cantine scolaire, les élèves de l'école primaire mangeront **au Site du Pilat**.

La Municipalité et le Pôle Jeunesse ont tout mis en œuvre afin que la sérénité et le confort des enfants ne soient aucunement perturbés.

Nous n'hésiterons pas à vous tenir informé de l'évolution de ce magnifique et ambitieux projet.



Nous invitons tous les parents, enfants, adolescents à venir

NOUS RENCONTRER AU PÔLE JEUNESSE

de Lorette ainsi que toutes les personnes qui souhaitent donner un peu de leur temps libre et partager leur savoir-faire avec nous !



RÉORGANISATION DU PÔLE JEUNESSE

MAUD SABY PREND LA DIRECTION DU PÔLE JEUNESSE

SUITE À LA DEMANDE DE M. THOMAS POINOT DE SE METTRE EN DISPONIBILITÉ

Depuis 2020, Maud Saby a pris la responsabilité du Relais Petite Enfance et a travaillé en étroite collaboration avec Thomas Poinot en tant que directrice adjointe. Aujourd'hui, celui-ci s'en va pour de nouvelles aventures et c'est naturellement sa co-équipière qui prend sa place.

Kiosque : *Bonjour Maud. Aujourd'hui vous prenez la direction du Pôle Jeunesse, c'est un service municipal que vous connaissez bien !*

Maud S. : Bonjour. Oui ! Je travaille au Pôle Jeunesse depuis 2006. J'ai occupé de nombreuses fonctions. Je suis arrivée en tant qu'animatrice référente de secteur. J'ai travaillé un temps à l'accueil. Puis j'ai passé mon diplôme de directrice et au départ de Marie Bouzouik en 2020, j'ai pris la responsabilité du Relais Petite Enfance à mi-temps et j'étais directrice adjointe de Thomas Poinot avec Christine Ciccarelli.

Kiosque : *Qui, aujourd'hui, assure la fonction de responsable du Relais Petite Enfance ?*

Maud S. : Nous sommes en pleine période de recrutement pour ce poste. Les personnes sélectionnées vont passer des entretiens très bientôt et nous espérons une prise de fonction courant janvier.

Kiosque : *Qu'en est-il actuellement du fonctionnement du R.P.E. ? Les temps collectifs sont-ils maintenus ?*

Maud S. : Oui ! Nous faisons en sorte que ce moment de réorganisation n'impacte ni les familles, ni les assistants maternels. Les temps collectifs fonctionnent normalement et nous continuons à aider les familles qui en ont besoin.

Kiosque : *Au niveau du Pôle Jeunesse, vous devenez directrice mais quel sera le nouvel organigramme ?*

Maud S. : Très bientôt il y aura 3 directeurs adjoints. Tout d'abord Christine Ciccarelli qui connaît parfaitement le fonctionnement du Pôle Jeunesse et qui travaillait au

quotidien avec Thomas. Ensuite Christelle Brun viendra compléter notre équipe. Elle a déjà travaillé avec nous et prendra le 2^e poste de directeur adjoint. Enfin un 3^e poste est à pourvoir : la Mairie est en cours de recrutement.

Kiosque : *Combien d'enfants fréquentent le Pôle Jeunesse ?*

Maud S. : Le Pôle Jeunesse a plusieurs missions. Nous gérons la restauration scolaire, le transport scolaire, le péri-scolaire. Nous nous chargeons aussi de l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. En tout ce sont donc près de 650 enfants (soit 390 familles) qui utilisent notre structure ! Nous pouvons accueillir jusqu'à 170 enfants dans la journée !

Kiosque : *Ce poste de direction représente une lourde charge de travail et de responsabilité ?*

Maud S. : Oui, mais je ne suis pas seule. Je sais que je peux compter sur les directeurs adjoints. Nous travaillons en équipe. Nous allons poursuivre dans la continuité du fonctionnement de Thomas.

Kiosque : *Pouvez-vous nous rappeler brièvement les valeurs essentielles du Pôle Jeunesse ?*

Maud S. : Nous sommes là pour aider les familles en tant que co-éducateurs. Nous souhaitons aider les enfants dans leur épanouissement personnel et leur socialisation dans le respect des règles. Nous les accompagnons pour qu'ils puissent se faire une place dans notre société. Nous souhaitons qu'ils aient confiance en eux et qu'il deviennent des citoyens épanouis...

Interview Sophie Prévost



Thomas Poinot

MERCI THOMAS POINOT !

Thomas Poinot est arrivé au Pôle Jeunesse en 2006. Il a œuvré auprès de la jeunesse Lorettoise et a été un véritable moteur à travers de multiples projets.

Lors du départ en retraite de Marie Bouzouik en 2020, il a pris la direction du Pôle Jeunesse.

Pendant plus de 3 années il a tenu le gouvernail de cet important service et il a assuré la formation de l'équipe de direction qui a accepté d'assurer son remplacement dans l'attente de sa décision finale quant à son statut.

Son objectif a toujours été de proposer un service de qualité aux familles lorettoises en prenant en compte les besoins et le rythme de l'enfant.

Aujourd'hui, il souhaite vivre une nouvelle aventure professionnelle. L'ensemble de l'équipe municipale lui souhaite bonne chance pour la suite.



ENFANCE / LES ÉCOLES

ESCLANDRE AU CIVIL !

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE QUITTENT L'ASSEMBLÉE

Comme chaque début d'année scolaire, les élèves de CM1 et CM2 et les enseignants des écoles Jean de la Fontaine et Notre Dame se retrouvent pour l'assemblée plénière du CIVIL. C'est l'occasion pour les élèves de rencontrer les élus et de présenter le projet citoyen qu'ils mèneront tout au long de l'année scolaire. Malheureusement, cette année, la réunion a tourné au règlement de compte entre élus et Mme Vercasson a préféré éloigner les enfants de ce pitoyable spectacle.

L'assemblée plénière s'est tenue le 6 octobre 2023 à 14h à la salle Jean Rostand. Plusieurs élus étaient présents : M. le Maire; Mme Bonnard, adjointe en charge de l'enseignement, Mme Vergnaud, conseillère déléguée; Mme Fayelle, conseillère déléguée, M. Lequeux, conseiller municipal, Mme Bonneville, responsable de la médiathèque ainsi que Marie Bouzouik, collaboratrice bénévole. Dans un premier temps, Monsieur le Maire a présenté le fonctionnement des élections municipales aux enfants.

La réunion s'est poursuivie par le jeu des questions/réponses à M. le Maire que les enfants affectionnent particulièrement. C'est alors que M. Lequeux a demandé,

lui aussi, à prendre la parole. M. le Maire a refusé car, dans le cadre du CIVIL, la parole est donnée aux enfants. M. Lequeux a alors insisté avec acharnement pour prendre la parole que M. le Maire lui a systématiquement refusé. Les enfants ont donc assisté à ce vif échange verbal. Mme Vercasson, directrice de l'école Jean de La Fontaine, est alors intervenue afin de faire cesser cette altercation qu'elle jugeait inappropriée en présence des enfants. M. Lequeux a toutefois continué à réclamer le droit de prendre la parole. Madame Vercasson est donc à nouveau intervenue et M. Lequeux lui a alors ordonné de rester à sa place. Après consultation avec ses collègues, Mme Vercasson a pris une dernière fois la parole et

dit à M. Lequeux : «Je reste à ma place, je protège mes élèves». Elle a alors demandé aux enfants de quitter la salle Jean Rostand.

Le CIVIL a pour vocation de former les citoyens de demain. C'est un piètre exemple auquel les enfants ont assisté pendant cette assemblée plénière. Il faut toutefois saluer l'attitude de Mme Vercasson qui a, sans aucun doute, pris la bonne décision pour les enfants.

L'arrêt brutal de la réunion n'a pas permis aux enfants de présenter leur projet. Quel dommage ! Dans l'intérêt des enfants, il faut espérer que le CIVIL puisse continuer à jouer son rôle.

Sophie Prévost

LA DISTRIBUTION DES LIVRES ET DICTIONNAIRES

Chaque année les enfants repartent avec des livres offerts par la municipalité. Les enfants de l'école Jean de la Fontaine ayant quitté la salle Jean Rostand, seuls les élèves de l'école Notre Dame ont pu recevoir les livres. Les livres des élèves de l'école Jean de La Fontaine ont été distribués dans les classes.





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

NETTOYAGE DE QUARTIER

2^e ÉDITION

Samedi 23 septembre, entre 10h et midi, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées dans la cour de l'école élémentaire Jean de La Fontaine. L'objectif de la matinée était de ramasser les déchets. Cette opération a été menée par le Pôle Jeunesse, le Centre social Les Couleurs du Monde et l'école élémentaire Jean de La Fontaine.

Différents secteurs de notre ville ont été parcourus : les abords de l'école (place Bonnassières, médiathèque, voie Mugniéry...), l'axe principal et ses artères perpendiculaires jusqu'au rond-point d'entrée de la ville, la rue Eugène Brosse jusqu'au stade et la baignade naturelle, la rue du Pilat jusqu'au complexe sportif Pierre Mendès France, la rue Prost-Grivet jusqu'à la place de l'église, le city stade et la rue Antonin Prost.

A la fin de la matinée, 96 kg de déchets de toute sorte ont été déposés dans la benne : mégots de cigarettes, vêtements,

emballages alimentaires, bouteilles de verres et canettes en métal, un sèche-serviette et un seau de peinture.

Le résultat de cette collecte est inférieur à celui de mai 2023 (100 kg de déchets et un lave-linge) ; espérons que la tendance à la baisse se poursuivra et que le prochain ramassage se transformera en simple ballade dans les rues de notre ville. Pour cela, nous comptons sur l'engagement de chacun pour ne pas se débarrasser des déchets dans les rues ou sur les parkings !

96 kg
de déchets
ramassés dans
les rues de Lorette!



SPORT ET SOLIDARITÉ
À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

Les 16 et 17 novembre 2023, tous les élèves, du CP au CM2, se sont retrouvés au stade Gier-Dorlay pour une course en faveur du Téléthon.

Les enfants s'entraînaient depuis le mois de septembre lors des séances d'éducation physique et sportive. Parents, ou autres membres de la famille, se sont joints aux élèves et aux enseignants pour parcourir 1340 kilomètres en deux heures soit 3350 tours de piste !

Une collecte a également été organisée au sein de l'école, et ce sont plus de 1200 € qui ont été remis à l'AFM Téléthon.

Un grand MERCI aux enfants, parents, enseignants pour leur engagement et leur générosité lors de cette belle action ! Nous espérons faire aussi bien, voire mieux, l'an prochain !



LA CRÈCHE

Coline & Colas

Des nouvelles de Coline et Colas !

Depuis la rentrée, tout le monde est bien occupé à la crèche. Nous avons accueilli de nouvelles familles et les enfants prennent tranquillement le rythme de la collectivité.

Cette année, les plus grands évoluent sur le thème de « la musique » : fabrication et manipulation d'instruments, décoration de la crèche, intervention de Maryline une fois par mois, et toutes les activités d'éveil adaptées à tous les âges, les enfants ont de quoi grandir et évoluer sereinement à Coline et Colas.

Sans oublier les diverses sorties, au R.P.E. et à la résidence des Rives d'or qui

rythment le planning de la crèche et diversifient les rencontres.

Les parents de l'association sont aussi bien sollicités, puisqu'ils organisent la fête de Noël à l'Ecluse sous forme de divers ateliers proposés et encadrés par les professionnelles. C'est toujours un moment privilégié de convivialité et d'échanges entre les familles des deux structures Lorette et Grand'Croix.



Les petits nouveaux !



Intervention musique avec Maryline



Fabrication d'instruments



Fabrication d'instruments



Sortie au Relais Petite Enfance



LES COULEURS
DU MONDE

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr



LE CENTRE SOCIAL

PRÉPARE LA NOUVELLE ANNÉE

2024, se mettre en quatre pour encore et encore exceller à vos côtés !

Les prévisions sont toujours tournées vers la convivialité, vers des activités encore plus diversifiées... et pour vous préparer une année pleine de générosité !

- En janvier, les **ATELIERS NUMÉRIQUES** en partenariat avec la CARSAT.
- Une séance mensuelle **THÉ, CHOCOLAT OU CAFÉ 'IN** pour trouver ou retrouver un lieu où écouter de la musique, discuter ou jouer (jeu de cartes, sociétés...) un temps pour une pause détente et une prestation bien être.
- **L'ART DE LA MAISON**, un nouvel atelier mensuel animé par une passionnée de décoration d'intérieure pour vous aider à : décorer, aménager, investir ou réinvestir vos intérieurs, pour connaître les tendances actuelles en décoration ou pour tout simplement se « sentir bien chez soi ». Vous repartirez à chaque séance avec un support vous permettant de vous réapproprier, embellir et aménager vos espaces intérieurs.
- Pour celles et ceux qui souhaitent prendre des résolutions sportives venez-vous inscrire aux **ACTIVITÉS SPORTIVES** (lundi 14h ou 18h30, mardi 8h45 ou 10h).

En attendant le printemps, soyons patients, nous réfléchissons à de nouvelles idées pour se retrouver et peut-être danser ou chanter... et encore découvrir de nouveaux artistes et partager avec eux sur leur passion, leur talent...

Nous vous souhaitons encore une merveilleuse année !



L'entrée de la Médiathèque/Ludothèque et du futur restaurant scolaire.
Voie Jean Mugniery - en face de la salle Jean Rostand.

CADRE DE VIE / LES GRANDS TRAVAUX

EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE ET CRÉATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

ENCORE UN GROS DOSSIER D'INVESTISSEMENT POUR NOTRE COMMUNE !

La Médiathèque/Ludothèque Yves Duteil accueille chaque jour un nombreux public. C'est un lieu de vie culturel important pour les lorettois. Malheureusement les locaux ne sont plus appropriés : la structure manque d'espace et de lumière. À l'occasion du nouveau mandat 2020/2026, l'équipe municipale s'est engagée à inscrire ce gros chantier dans son programme électoral et aujourd'hui le chantier a démarré !

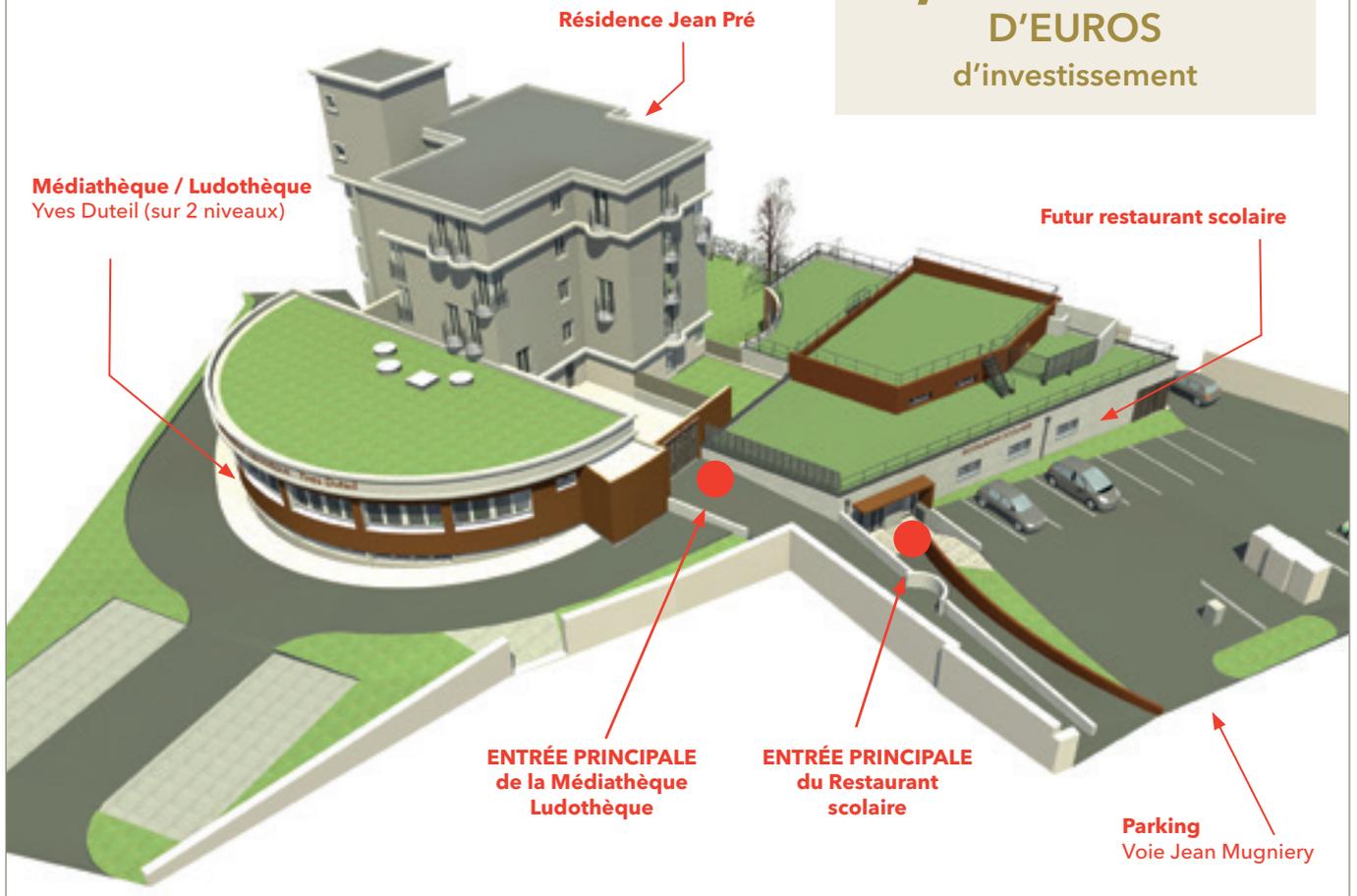
Le démarrage de ce chantier a nécessité un gros travail de préparation pour les agents municipaux. En effet, pendant toute la durée des travaux, la médiathèque/ludothèque continuera de fonctionner. Il a donc fallu déménager plusieurs centaines de livres et de jeux. Pendant la durée des travaux, la Médiathèque sera transférée rue Rivoire Villemagne et la Ludothèque rue Fleury

Thévenet. La Médiathèque/Ludothèque va bénéficier d'une extension dans l'actuelle salle de restauration scolaire. Ce projet d'envergure nécessite donc de construire un nouveau restaurant scolaire. La vue en perspective ci-contre du projet vous permet de situer son emplacement. Pendant toute la durée des travaux les enfants des écoles sont accueillis dans les locaux du Pôle Pilat pour le déjeuner.

Le cabinet Archigram de Montbrison a proposé une sélection d'architectes pour la réalisation du projet et c'est Christophe Gautier, architecte à Saint-Etienne, qui a été choisi. Ce projet représente un investissement de 1 700 000 € HT. De nombreuses subventions ont d'ores et déjà été obtenues et viendront en déduction de ce montant. Dix-huit mois de travaux sont à prévoir pour ce vaste chantier.

VUE DU PROJET EN PERSPECTIVE

1,7 MILLIONS
D'EUROS
d'investissement



Vue de la rue Eugène Brosse et du parking actuel - Le long et circulaire balcon sera supprimé.

BASSIN DE PÊCHE DES BLONDIÈRES RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA DIGUE

COÛT
DE L'OPÉRATION
41 819€HT

Suite à une alerte du Président de la truite du Dorlay, nous avons constaté que les digues en pierre du bassin avec la forte pression de l'eau commençaient à s'écrouler sur le petit bassin de pêche. A cet endroit, la digue résiste à 4 mètres d'hauteur d'eau. Une autre partie des enrochements du bassin Jean Vincent a aussi été réparée.

Il a donc fallu exécuter en urgence de gros travaux de reconstruction partielle et trouver rapidement une entreprise spécialisée qui soit disponible.

Recommandé par la Fédération de la pêche de la Loire, c'est l'entreprise Chambon Paysage, de Saint Laurent La Conche qui a pu répondre à la demande dans les meilleurs délais en démontant les digues pour la remise en état de ces dernières en enrochement. Une voie de circulation piétonne a été réalisée en béton pour consolider cet enrochement et une vanne endommagée a été changée.

La ville a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.



Enrochement en cours de réparations



Reconstruction partielle de la digue au petit bassin



20 mètres d'enrochement remis en état sur le bassin Jean Vincent



63m d'enrochement remis en état sur la digue principale

MONTÉE GIRARD DÉCONSTRUCTION D'UN GARAGE

COÛT
DE L'OPÉRATION
24 967€HT

Depuis très longtemps, la commune envisageait la démolition d'un garage lui appartenant et situé Montée Girard.

Le désamiantage et la démolition ont été réalisés par l'entreprise TPM de Lorette; l'entreprise Degruel, quant à elle, a effectué la mise en place des bordures et la mise en place de la terre végétale.

En effet, dans un premier temps, la ville envisageait de réaliser un parking à cet endroit, mais la décision de privilégier un espace vert a finalement été retenue par la commission voirie.

Le montant des travaux s'élève à 12080€HT pour l'entreprise TPM et 12887€HT pour l'entreprise DEGRUEL.

Il restera à prévoir l'aménagement paysager par notre nouveau jardinier. Un arbre remarquable sera planté en son centre avec un érable de Mandchourie.



Le vieux dépôt à déconstruire



Après déconstruction et remise en place de la terre végétale

RUE ANTOINE DURAFOUR CRÉATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT

Suite à de nombreuses demandes de Lorettois, et afin de sécuriser la zone comprise entre le rond-point de la porte Ouest et l'Hôtel de Ville, la commune a fait réaliser par Saint-Etienne Métropole un plateau traversant à partir de l'angle de la rue Jacques Bouillet sur une longueur d'environ 15 mètres englobant le passage piétons.

Aucune place de stationnement n'a été supprimée. Il reste à faire, à ce jour, le marquage au sol et la pose de panneaux indicateurs.

COÛT
DE L'OPÉRATION

19 852 € HT



Le démarrage de travaux fait par S.E.M. et payés par les Lorettois



Plateau traversant terminé. La signalisation se fera après le ressuage du bitume.

RUE SAINT JOSEPH CRÉATION D'UN TROTTOIR

Cet aménagement de voirie, qui sécurisera l'accès des riverains à leurs habitations (pose d'un trottoir et création de 8 places de parking en épis) a été réalisé en face du local de la police municipale.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet VDI de Saint Etienne.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DEGRUEL.



Travaux en cours

COÛT
DE L'OPÉRATION

9 854 € HT



Travaux terminés



COÛT
DE L'OPÉRATION

62 595 € HT

ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ÉCLAIRAGES LED

Différentes interventions ont été réalisées à plusieurs endroits de la commune afin de remplacer les lampadaires traditionnels par de l'éclairage par LED, ce qui permettra de réaliser de potentielles économies (évaluées à plus de 50% puisqu'une ampoule normale consomme 300 watt alors qu'une lampe LED n'en consomme que la moitié). De plus à compter de 22h, l'éclairage LED diminue automatiquement de 50%.

Les travaux ont été réalisés par la SERP.



VIE QUOTIDIENNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION À LORETTE

DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2024

Mobilisons-nous, pour notre commune, afin de réussir le recensement qui est très important pour les 5 années à venir. C'est tout simplement le développement de notre ville et les services apportés à la population qui sont en jeu. Alors, réservons un bon accueil aux agents recenseurs !

En effet, il faut savoir que toutes les dotations de fonctionnement que nous verse l'Etat, sont calculées en fonction, notamment, du nombre d'habitants.

Il est bon de préciser qu'au-delà des données importantes que l'Etat retire du recensement, il reverse chaque année à la Commune 93€ par habitant supplémentaire (adulte ou enfant) à travers la dotation globale de fonctionnement.

Ainsi fermer sa porte à un agent recenseur, c'est mettre en péril la situation financière de la commune, et se voir considéré comme un mauvais citoyen.

Il ne faut pas perdre de vue que le recensement est obligatoire et que le Maire dispose de moyens juridiques pour faire respecter cette obligation. Sans rentrer dans le détail, si je vous alerte sur ce point, c'est, qu'à chaque recensement, nous rencontrons, heureusement infi-

niment peu, de personnes qui font obstruction au bon déroulement de leur recensement.

Soyez tous conscients que le recensement sert au versement de l'une des principales recettes de la Commune.

Alors, tous ensemble, réussissons ce prochain recensement.

M. le Maire

LE RECENSEMENT, COMMENT FAIRE ?

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Cette année, la Commune de Lorette est concernée et elle a innové en sous-traitant les démarches auprès de la population à la Poste. Donc, à partir du 18 janvier 2024, un facteur viendra à votre domicile pour vous remettre les documents nécessaires au recensement.

Vous aurez alors 2 possibilités :

- Répondre directement sur le site le-recensement-et-moi.fr (QR code ci-contre) en vous aidant de la notice qui vous aura été fournie et qui contient

vos identifiants et codes de connexion. Le questionnaire est simple et facile à répondre. Laissez-vous guider ! Seules les questions qui vous concernent vous sont posées.

- Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. En cas de difficulté pour le remplissage du questionnaire, l'agent recenseur est là pour vous informer et vous accompagner dans la démarche.



LA POSTE AU SERVICE DE LA COMMUNE LES AGENTS RECENSEURS SERONT DES FACTEURS !



Pour la première fois, la Ville a choisi de confier l'opération importante du nouveau recensement à la population à de véritables professionnels de la distribution avec des facteurs. Ainsi, la Ville a signé une convention avec les services de La Poste pour réaliser ce recensement. Ce sont des facteurs spécialement formés et assermentés qui vont venir à votre rencontre pour la collecte du recensement.

Sur la photo ci-dessous, vous trouverez 7 des 10 facteurs désignés pour remplir les missions d'agents recenseurs sur la commune. Chaque facteur a été affecté à l'une des 10 zones de collecte de la Commune (plan ci-contre).

Lors des visites qui débuteront le 18 janvier prochain, ces facteurs agents recenseurs seront habillés au couleur de La Poste et seront munis d'une carte tricolore avec une photo pour se présenter auprès de la population. Grâce à cela, vous serez en parfaite confiance pour répondre aux questions du recensement.



COMMUNE DE LORETTE
RÉPARTITION DES 10 SECTEURS DE RECENSEMENT



Une partie des facteurs qui ont été choisis pour effectuer le recensement.



NOTICE D'INFORMATION

Une notice a été glissée dans le présent bulletin.
Merci de bien vouloir en prendre connaissance.



Le recensement de la population est GRATUIT.
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



MESSAGE D'AGIR MOUSTIQUE.FR

LE MOUSTIQUE TIGRE

LES ŒUFS PONDUS À L'APPROCHE DE L'HIVER ÉCLORONT AU PRINTEMPS PROCHAIN !

C'est le moment de persévérer dans la chasse aux gîtes larvaires car la saison n'est pas terminée ! Les œufs pondus à l'approche de l'hiver écloront au printemps prochain : continuez de neutraliser les zones de ponte (triez, rangez, couvrez ou éliminez).

PRÉPARATION DE LA SAISON PROCHAINE

Pour rappel : à l'approche de l'hiver, les œufs de moustique tigre entrent en diapause (hibernation). Ces œufs, résistants au froid et à la dessiccation, écloront au printemps suivant. Pour réduire le nombre de moustiques tigre au printemps prochain, prévoyez les travaux de réaménagement ou d'adaptation pour éviter les petits contenants d'eau qui stagnent pendant plus d'une semaine (gîtes larvaires).

- Organisez-vous pour pouvoir éliminer les gîtes larvaires tout au long de la saison prochaine, de mai à novembre, en appliquant les bons gestes,
- Profitez de la saison hivernale pour réaliser les travaux et aménagements permettant d'éliminer les gîtes larvaires qui n'ont pas pu être neutralisés durant cette saison.



QUELQUES EXEMPLES DE BONS GESTES

POUR LES PARTICULIERS

Neutralisez les descentes de chéneaux de votre habitation, protégez les récupérateurs d'eau de pluie de vos jardins, rangez ou couvrez les outils de jardinage et les jeux pouvant se remplir d'eau, changez l'eau des abreuvoirs des animaux et des boutures au moins une fois par semaine, entretenez votre piscine, curez vos gouttières...

POUR LES JARDINERIES, LES HORTICULTEURS, LES PÉPINIÉRISTES

Protégez les récupérateurs d'eau de pluie avec des voiles anti-insectes, rangez ou couvrez les outils de jardinage pouvant se remplir d'eau, protégez les décorations extérieures retenant l'eau, neutralisez les descentes de chéneaux et les avaloirs de vos espaces de vente ou de vos espaces de production, tendez les bâches pour éviter les poches d'eau...

POUR LES COLLECTIVITÉS

Protégez les récupérateurs d'eau de pluie des jardins pédagogiques des écoles, neutralisez les descentes de chéneaux des bâtiments publics, gérez les avaloirs des voiries communales, rangez et couvrez les

zones de stockage du matériel technique, supprimez les jardinières avec bac intégré pour le fleurissement, rappelez les bonnes pratiques aux administrés afin de limiter les gîtes larvaires sur les espaces privés (balcons, jardins...).

POUR LES GESTIONNAIRES D'HABITATS COLLECTIFS

Neutralisez les descentes de chéneaux des habitations, gérez les avaloirs des parkings et des parties communes, rappelez les bonnes pratiques aux résidents afin de limiter les gîtes larvaires sur les espaces partagés (jardins collectifs) et privés (balcons, jardins...).

POUR LES ARTISANS, PAYSAGISTES, AMÉNAGEURS, LOTISSEURS, ARCHITECTES...

Rangez ou couvrez le matériel et les outils pouvant se remplir d'eau, tendez les bâches pour éviter les poches d'eau, suivez les recommandations formulées lors de la conception des bâtiments afin de limiter les gîtes structurels (évacuation efficace de l'eau sous les terrasses sur plot et sur les toitures autoportées...)

LES INSTITUTIONS ENGAGÉES DANS CE PROJET





#JLNP

Un appel
à la mobilisation
le 16 mars

On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets et d'ordures aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.

L'opération « J'aime la Loire Propre » est la déclinaison de l'opération nationale « J'aime la Nature Propre » (JLNP*) et a pour objectif de mobiliser un maximum de personnes sur des opérations participatives de nettoyage de la nature.

JLNP rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature. Sans oublier les collectivités territoriales et les entreprises prêtes à s'engager pour la protection de l'environnement.

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou tout simplement un amoureux de la nature, les Fédérations des chasseurs, de randonnée pédestre et des pêcheurs vous invitent à vous mobiliser le 16 mars 2024. La participation à cette action éco-citoyenne de nettoyage est basée sur le volontariat.

Dans le département, ce sera la 14^{ème} édition de cette opération. Ce ne sont pas moins de 42 lieux de rendez-vous, 3 entreprises partenaires qui sont SUEZ, ENEDIS et le Crédit Agricole, un engagement fort des associations de pêches, de chasse mais aussi de 28 mairies, de 3 communautés de communes.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise aussi à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble. Pour le président de la FDC, Gérard AUBRET, : « Toutes les personnes sensibles à l'environnement ou encore aux questions relatives à la pollution doivent rejoindre les chasseurs pour participer à cette expérience utile et conviviale ».

Pour tout comprendre, rendez-vous sur le site internet www.jaimelanaturepropre.fr qui détaille les lieux et les horaires de rendez-vous.

**JLNP est un dispositif national qui réunit deux autres initiatives : « Fleuves et rivières propres » et « Hauts-de-France propres » portés par la Fondation pour la Protection des Habitats et la FRC Hauts-de-France, avec l'appui du Conseil Régional.*



NOUVEAU

ROMAIN RAMDANI - RR NETTOYAGE

Tel : 06 72 19 70 58 / e-mail : rora.pro@outlook.fr - site internet : rr-nettoyage.fr



+ D'INFO



UN NETTOYAGE IMPÉCCABLE, UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE

Installée depuis le mois de septembre à Lorette, RR Nettoyage est une entreprise familiale sérieuse créée par Romain Ramdani. Elle s'adresse aux entreprises et aux particuliers.

QUELLES PRESTATIONS PROPOSEZ-VOUS POUR LES ENTREPRISES ?

Nous proposons aux entreprises le nettoyage des bureaux : nettoyage des espaces de travail individuels et des zones communes ; l'entretien des sols, des surfaces et des équipements de bureau ; l'élimination des déchets et le recyclage. Pour les industriels, nous réalisons le nettoyage d'usines, d'entrepôts et de sites de production ; l'élimination des débris et des déchets industriels ainsi que le nettoyage de machines et d'équipements spécifiques. Enfin pour les commerces nous effectuons le nettoyage de magasins de détail, de restaurants, de salles de réception, etc ; le nettoyage de vitrines et de surfaces commerciales ainsi que la maintenance des aires de restauration et des sanitaires publics.

ET POUR LES PARTICULIERS ?

Nous proposons le nettoyage général de la maison (les chambres, la cuisine, la salle de bain, les espaces de vie) nous réalisons l'aspiration, le lavage des sols et l'époussetage. Nous nettoignons les vitres, les miroirs et les surfaces.

Nous intervenons aussi après un déménagement afin d'effectuer le nettoyage complet de la maison y compris les plinthes, les armoires, etc. Nous préparons la maison pour les nouveaux occupants.

Nous pouvons aussi réaliser le nettoyage de vos extérieurs : le balayage des cours, le nettoyage des terrasses et le ramassage des feuilles mortes, le nettoyage des gouttières et même le lavage des façades.

Actuellement l'entreprise propose une offre exceptionnelle pour les Lorettois, n'hésitez pas à les contacter !

TOUS LES JEUDIS

DE 16 H À 19 H

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



RAPPEL



MAIRIE DE LORETTE

FERMETURE AU PUBLIC
LES **MARDIS APRÈS-MIDI**

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Samedi : 8h30 - 12h

En période scolaire :

Mardi et vendredi : 10h30 - 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Samedi : 8h30 - 12h

PRIX CHARLES EXBRAYAT

RANIA BENADA



350 lecteurs de plusieurs bibliothèques ont consacré Rania Benada comme lauréate du 34^e prix Exbrayat pour *Najat ou la survie*.

HALLOWEEN AVEC MYLÈNE

DU STUDIO CORPS ET JAZZ



Samedi 28 octobre s'est déroulée une animation Halloween avec Mylène du studio Corps et Jazz qui a mis en scène des histoires contées par nos soins auparavant.

BD'ART

SYLVAIN AIMÈS



Dans le cadre du 25^e Festival de BD'Art de Rive de Gier, la médiathèque a reçu le dessinateur et scénariste Sylvain Aimès pour un après-midi de rencontre avec les scolaires vendredi 1^{er} décembre puis une séance de dédicaces le lendemain matin

LA MÉDIATHÈQUE DÉMÉNAGE MERCİ AUX BÉNÉVOLES !

En vue des travaux conséquents de la Médiathèque qui ont débuté fin décembre, la bibliothèque a été transférée rue Rivoire Villemagne (à côté de l'EHPAD) et la ludothèque rue Fleury Thévenet (à côté de l'école maternelle Marie Curie).

Un énorme merci aux lecteurs et lectrices bénévoles qui ont donné de leur temps pour mettre jeux et livres dans des cartons avant le déménagement de la médiathèque.





BILLETTERIE
 PERMANENCE EN MAIRIE
 tous les jeudis
 de 14h à 16h30

CULTURE / SAISON CULTURELLE

HUMOUR & MUSIQUE

À L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR	FESTIVAL DE L'HUMOUR	CONCERT	FESTIVAL DE L'HUMOUR
SAMEDI 24 FÉVRIER 2024 20H30	SAMEDI 9 MARS 2024 20H30	VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 AVRIL 2024 20H45 DIMANCHE 7 AVRIL 2024 15H	SAMEDI 13 AVRIL 2024 20H30
TOUT EST BON DANS LE MACRON <i>Avec Jacques Maillot, Michel Guidoni, Florence Brunold et Gilles Détroit</i>	LES PIGEONS <i>Avec Michel LEEB et Francis HUSTER</i>	CHŒUR DU PILAT	TRISTAN LOPIN IRRÉPROCHABLE

On connaît la vieille rengaine. Peut-on rire de tout ? Avec les chansonniers, oui ! Eux ont l'art et la manière d'aborder et de mettre en rire les sujets les plus délicats dans un monde où l'intolérance prospère en majesté. En ces temps de doute et d'incertitude, il y a vraiment du Macron à se faire et les chansonniers des Deux Ânes sont plus que jamais un bol d'air et de liberté.

Serge et Bernard, acteurs de second plan, la soixantaine, habitués aux troisièmes rôles, sont amis depuis longtemps. Ils ont débuté ensemble il y a 40 ans, mais n'en restent pas moins rivaux. Convoqués en même temps pour le casting d'un film, ils sont à la fois surpris et contents. En attendant de passer l'audition, ils discutent, évoquent leurs souvenirs, se taquent...

Sous la direction de Marie Pierre ODIN, sa dynamique Chef de Chœur, Le Chœur du Pilat, riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens, vous donne rendez-vous à la salle de l'Écluse, pour son prochain spectacle.

«Irréprochable» de Tristan Lopin, un nouveau spectacle à l'humour plus noir. Ce spectacle a été en partie écrit en confinement. "Ça risque d'être un peu chargé" nous prévient l'humoriste.

MAIRIE DE LORETTE - SERVICE CULTUREL
 Place du III^e Millénaire à Lorette - Tél : 06 73 86 78 03
 e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse -30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com
Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [@KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

PASSION, AMBITION ET CAMARADERIE POUR CETTE NOUVELLE SAISON

Le club de karaté de Lorette vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous continuons en 2024 une saison emplie d'enthousiasme et de détermination.

Les entraînements se déroulent dans une atmosphère dynamique et respectueuse, où les valeurs traditionnelles du karaté telles que le respect, la discipline et la persévérance sont mises en avant.

Les pratiquants, des ceintures blanches aux ceintures noires, se sont lancés avec ardeur dans les séances d'entraînement, travaillant sur leur technique, leur force mentale et leur condition physique. Les débutants ont été accueillis chaleureusement, guidés par les plus gradés du club dans l'apprentissage des bases du karaté.

Des stages spéciaux ont été organisés pour offrir aux membres l'opportunité d'approfondir leurs connaissances. Nous étions présents aux stages départementaux sur les nouvelles règles d'arbitrage et sur la préparation aux grades. Nous avons également organisé un stage en interne pour transmettre les informations à tous les adhérents.

En parallèle des entraînements réguliers, le club s'investira comme à son habitude dans les compétitions locales et régionales, préparant les athlètes pour les défis à venir. Cette année à la suite de la suppression, par la Fédération Française de Karaté, de la zone interdépartementale Ain, Rhône et Loire et de ses compétitions, il n'y aura pas de Coupe Elite ni de Coupe Honneur. Après les coupes et championnats départementaux, il faudra se rendre directement au niveau régional pour se qualifier pour les championnats et Coupes de France.

Le 17 décembre dernier, après une sympathique fête départementale du Karaté à laquelle étaient invités tous les licenciés, nous avons participé à un interclub combats pour faire découvrir la compétition aux débutants et permettre aux plus expérimentés de se préparer pour les prochaines compétitions.

Les liens d'amitié et de solidarité se

renforcent au fil des entraînements et des rencontres, créant un environnement favorable à la croissance personnelle et collective. Nous entamons cette nouvelle saison avec passion, ambition et camaraderie. Les bases d'un travail sérieux et de persévérance sont posées pour que chaque membre puisse atteindre ses objectifs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE CLUB ET NOS
ACTIVITÉS,
**N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER OU CONSULTER
NOS RÉSEAUX SOCIAUX.**



Les ados et les adultes



JUDO LORETANE

Tél : 06 77 20 21 08 - e-mail : judo.loretane@free.fr,
www.judoclublorette.sportsregions.fr [f](https://www.facebook.com/judo.club.loretane) judo club loretane

QUELQUES INFOS

Le Club JUDO LORETANE se porte encore très bien cette année. Plus de 160 inscrits, énormément de renouvellements et de très nombreuses inscriptions pour la section « pré-école » (2018-2019). Il reste toutefois quelques places et les essais sont toujours possibles.

Merci à la Mairie pour son aide (locaux et subvention) qui permet au JUDO LORETANE d'exercer cette activité, de former un nouveau professeur et de proposer des stages.

Bravo et merci à la nouvelle génération « montante », présente depuis plus de

10 ans, et qui grâce à son dynamisme permet au club d'aider et d'encadrer les plus jeunes et les nouveaux « vieux » (une dizaine de ceintures blanches est arrivée chez les seniors).

Le stage Kata pour le passage de grade (ceinture noire) et le stage « judo/multi-sport » font le bonheur de tous.

D'autres activités seront proposées au cours de cette saison 2023-2024. Nous souhaitons à tous de vous épanouir au sein du club JUDO LORETANE.

Bonne saison !



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [f](https://www.facebook.com/tennisclublorette) tennisclublorette

DES EFFECTIFS EN BAISSÉ

Le bilan 2022-2023 présenté lors de l'assemblée générale le 21 octobre montre une baisse des effectifs par rapport à la saison précédente (91 adhérents), due surtout au désistement de dernière minute d'un éducateur le mercredi après-midi qui n'a pas pu être remplacé, malgré l'intérêt de nombreux enfants à s'inscrire au club.



Equipe dames + 35 ans

Côté sportif, les compétitions se sont bien passées : interclubs seniors +35 ans, seniors & jeunes, tournoi printemps-été, tournoi interne, plateau rouge, 2 TMC U12 ans vert. Les événements traditionnels ont également connu du succès : arbre de Noël, pièce de théâtre des Carrés M'en Fou.

En revanche, le bilan financier reste fragile. Des demandes ont été faites au représentant de la municipalité venu assister à cette assemblée générale.

Enfin, des remerciements ont été adressés à la Ville, aux entraîneurs et aux membres du bureau.

Pour la saison 2023-2024, on compte 65 adhérents : 21 jeunes ; 44 adultes. Les cours ont débuté le 18 septembre et un nouvel éducateur, Christopher Ruberanziza, a rejoint l'équipe pédagogique composée d'Annie Gery et Alexandre Ferro.

PASSÉ / PRÉSENT FUTUR

- Interclubs seniors +35 ans
automne 2023
- Arbre de Noël
20 décembre 2023
- Plateau rouge
20 janvier 2024
- Tournoi interne seniors
à partir de février 2024
- Tournoi Galaxie Orange
30 mars 2024
- TMC U12 ans vert
13 avril 2024
- ½ journée tennis en famille
date à déterminer
- Stages
vacances scolaires
- Interclubs seniors
de fin avril à début juin 2024
- Tournoi printemps-été
du 3 au 23 juin 2024



Sortie au couvent de Chazelles sur Lavieu

Pour connaître le détail du programme de la saison 2023-2024, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr/>

Vous y trouverez également tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyages, tarifs et modalités d'adhésion.

Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions :

upt-valdegier@orange.fr

ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE GIER UNIVERSITÉ POUR TOUS

La nouvelle saison 2023-24 vient de redémarrer, avec un programme de conférences finalisé par les membres du bureau suite aux propositions, de membres du bureau, de participants, et de Guy Dumas, maître d'œuvre, qui nous concocte des programmes de conférences depuis de nombreuses années. Il a d'ailleurs été chaleureusement applaudi lors de l'assemblée générale du 12 septembre.

À ce jour le nombre d'adhérents est de 204, mais ce chiffre est amené à évoluer, les inscriptions continuant. L'assiduité aux conférences démontre, une nouvelle fois, l'intérêt porté au culturel et au savoir, avec une moyenne de 105 personnes par conférence.

La saison a débuté avec une conférence sur les femmes pendant la première guerre mondiale, suivie par celle sur les dessins de Victor Hugo, celle sur Darwin et Co : la théorie de l'Évolution et enfin

celle sur l'hôpital public français face à ses crises.

Les conférences à venir, Louise Bourgeois, l'Afrique du Sud d'hier à aujourd'hui, Statut de la femme dans le monde arabo-musulman, fin de vie, loi bioéthique, soins palliatifs, et pour clôturer l'année 2023, la Chartreuse de Ste Croix en Jarez au Moyen-Âge, devraient elles-aussi susciter un vif intérêt auprès des auditrices et auditeurs.

Une première sortie, le 19 octobre, nous a conduit au couvent de Chazelles sur Lavieu et à Savigneux pour une découverte de la spiruline.

Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5 €, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.

ALLIANCE POUR LORETTE

PARLONS VRAI !

À l'heure où l'information, qu'elle soit vraie ou fausse, se répand à la vitesse d'un clic via les réseaux sociaux et pour ne pas susciter de fantaisistes suppositions, Alliance pour Lorette souhaite apporter des précisions sur les derniers mouvements de personnel au sein des services municipaux.

Vous avez certainement appris le départ en disponibilité de notre très connu et très apprécié directeur du Pôle Jeunesse. Cet agent ne quitte pas Lorette pour rejoindre une autre commune employeur mais pour réaliser un projet professionnel qui lui tient à cœur. Nous lui souhaitons donc « bonne chance » sur cette nouvelle route et si toutefois cette route se révélait plus difficile que prévue, il lui serait toujours possible de réintégrer la ville, puisque ce départ se fait dans le cadre d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles consentie par l'administration (en effet, un fonctionnaire en disponibilité peut retrouver son poste dans sa collectivité d'origine).

C'est désormais une directrice qui assurera la gestion du Pôle Jeunesse. Cette nouvelle directrice n'est pas une inconnue des enfants (et des parents) loretois puisqu'elle exerçait auparavant les fonctions d'adjointe au directeur, et responsable du Relais Petite Enfance.

Autre départ également : la responsable RH qui rejoint la ville de Firminy, en qualité de directrice RH, sera remplacée par une fonctionnaire en provenance de la ville de Rive de Gier.

S'il faut prouver que les départs d'agents ne sont pas conflictuels, rappelons que la responsable RH qui est partie à Firminy, conserve avec l'accord du Maire, la fraction d'emploi qu'elle occupait au syndicat Gier-Dorlay.

Vous le voyez à Lorette « le plafond

de verre » (c'est à dire l'exclusion des femmes des plus hauts niveaux hiérarchiques) n'existe pas puisque c'est également une femme qui occupe le poste de responsable de la police municipale !

Contrairement à ce que propagent certains esprits fâcheux, les fonctionnaires territoriaux ne fuient pas la commune; certains agents partent au gré des concours ou des opportunités, d'autres arrivent toujours pour les mêmes raisons.

Rappelons que trois des quatre agents de la Police Municipale recrutés en 2023 viennent de communes extérieures (l'Horme, Andrézieux-Bouthéon). Certes pour des raisons évidentes de proportion, il est difficile de lutter avec des villes comme Saint-Etienne ou avec la Métropole.

Vous le voyez tout ne va pas si mal dans notre commune, même si notre opposant confirmé se réjouit des troubles qu'il a lui-même causés, en portant plainte pour diffamation et pour lesquels le Maire fait appel du jugement. Rien n'arrête l'intrigant dans son travail de sape !

Autre point à souligner : le gros effort que la commune a consenti pour améliorer la situation de la crèche Coline et Colas de Lorette.

En effet pour l'année 2023 c'est la somme de 73 200€ que la ville versera, sur ses fonds propres, à la crèche Coline et Colas

(soit une augmentation de 40 688 € par rapport à 2022). Puis en 2024, la crèche percevra la somme de 58 100 € soit une augmentation de 24 588 € par rapport à 2022.

C'est un des rôles de la collectivité de créer des conditions favorables pour garantir l'accueil des jeunes enfants.

C'est pour cela que nous devons aussi réfléchir à la diversification des modes de garde des enfants.

Face à la désaffection pour le métier d'assistantes maternelles et du prix de revient pour les familles des micro crèches, force est de constater que nous devons donc explorer d'autres pistes. Le domaine de la petite enfance, où les dynamiques sont les plus audacieuses, doit faire l'objet d'une politique municipale volontariste.

D'autant qu'il s'agit d'un véritable enjeu pour l'avenir. C'est pour cela que nous soutenons toutes les initiatives positives en matière d'accueil de jeunes enfants, puisque plusieurs assistantes maternelles nous ont fait part de leur souhait de s'organiser en maisons d'assistantes maternelles (MAM). Et quand on parle d'enfance, on parle d'avenir !

Toute l'équipe d'Alliance pour Lorette vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour l'année à venir en vous souhaitant d'être entourés de vos proches et de celles et ceux qui vous sont chers.

Le groupe Alliance pour Lorette

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

GÉRARD TARDY COUPABLE DE DIFFAMATION CONTRE JULIEN LEQUEUX

Le 26 octobre il était convoqué devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour diffamation envers notre chef de file Julien Lequeux après des propos tenus dans son journal de campagne en avril 2023 mais également lors du conseil municipal du 9 juin. Des propos qu'il n'a pas assumés devant ses juges puisqu'il ne s'est pas présenté à la barre

du tribunal. Payés par les Loretois (3000€ environ) l'avocate de Gérard Tardy n'a pas convaincu puisqu'il a été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés et a été condamné, en première instance, à une peine d'amende et à l'indemnisation du préjudice moral. « C'est une excellente décision du tribunal qui reconnaît

que, lorsque l'on est maire, on doit se montrer exemplaire et que l'on ne peut pas se permettre de diffamer sans cesse son premier opposant » s'est félicité Julien Lequeux.

Le groupe Libres d'Agir pour Lorette

Retrouvez notre article complet sur www.libresdagir.fr et sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : 04 77 73 30 44

PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois

PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès
Tél : 04 77 73 94 72

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : 04 77 73 59 65

MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : 04 77 73 67 44

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : 04 77 73 67 08

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : 04 77 73 07 62

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : 04 77 51 87 43

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet
Tél : 04 77 73 27 07

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : 04 77 73 20 85

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : 04 77 73 27 16

SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : 04 77 73 19 86

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : 04 77 73 30 44

STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441
ou (URGENCES 24h/24
Tél : 09 77 429 441)

E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : 04 77 20 01 28

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : 04 77 95 13 32

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : 3939

DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : 0 800 882 735

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18
PERM. : lundi de 10h à 12h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

POMPIERS / 18

POLICE SECOURS / 17

SAMU / 15

ÉTAT-CIVIL / 4^e TRIMESTRE 2023



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou le décès d'un membre de leur famille.

Le Maire - Gérard Tardy



À VOS AGENDAS

JANVIER

LUNDI 8 LES VŒUX DE M. LE MAIRE // 19h Salle J. Rostand

FÉVRIER

VENDREDI 2 DON DU SANG // 10h-19h Salle J. Rostand **Amicale des donneurs**

SAMEDI 24 TOUT EST BON DANS LE MACRON // 20h30 Salle l'Ecluse **Festival de l'humour**

MARS

SAMEDI 9 LES PIGEONS // 20h30 Salle l'Ecluse **Festival de l'humour**

AVRIL

VENDREDI 5 LES CHŒURS DU PILAT // 20h45 Salle l'Ecluse **Concert**

SAMEDI 6 DICTÉE EN FÊTE // 8h45 Saint-Paul en Jarez **Dictée en Fête**

SAMEDI 6 LES CHŒURS DU PILAT // 20h45 Salle l'Ecluse **Concert**

DIMANCHE 7 LES CHŒURS DU PILAT // 15h Salle l'Ecluse **Concert**

SAMEDI 13 TRISTAN LOPIN // 20h30 Salle l'Ecluse **Festival de l'humour**

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} MARS 2024 // kiosque@ville-lorette.fr